



**ONU SENEGAL**  
Unis dans l'action

**PLAN CADRE DES NATIONS UNIES  
D'ASSISTANCE AU DÉVELOPPEMENT  
DU SÉNÉGAL**

**2019  
2023**



**Octobre 2018**

## **Mission de l'Équipe Pays des Nations Unies au Sénégal**

L'Équipe pays des Nations Unies travaille de manière cohérente, efficace et efficiente pour que le Sénégal réalise ses priorités de développement national, les Objectifs de Développement Durable et autres obligations conventionnelles convenues au niveau international. L'Équipe pays œuvre pour que les Sénégalais, particulièrement les plus vulnérables bénéficient des fruits de la croissance économique. L'Équipe pays œuvre également pour que les Sénégalais les plus vulnérables aient un accès aux services sociaux de base de qualité et à la protection sociale dans la paix et la sécurité à travers une gouvernance inclusive.

## SOMMAIRE

AVANT – PROPOS	5
PAGE DE SIGNATURE	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	8
Section 1. INTRODUCTION	10
1.1 Contexte national et principaux défis de développement durable	13
1.1.1. Croissance économique inclusive et durable	13
1.1.2. Accès aux services sociaux de base de qualité et la protection sociale	15
1.1.3 Gouvernance, Paix et Sécurité	20
1.2. Avantages comparatifs du Système des Nations Unies au Sénégal	21
Section 2. DOMAINES PRIORITAIRES STRATÉGIQUES	22
2.1 Vue d'ensemble du PNUAD et la Théorie du Changement	22
2.2 Priorité Stratégique 1 : Croissance économique inclusive et durable	24
2.3 Priorité Stratégique 2 : Accès aux services sociaux de base de qualité et protection sociale	28
2.4 Priorité Stratégique 3 : Gouvernance, Paix et Sécurité	32
Section 3. RISQUES ET HYPOTHÈSES	35
Section 4. STRATÉGIE DE FINANCEMENT ET ESTIMATIONS DES RESSOURCES	37
4.1 Stratégie globale de financement PNUAD 2019 – 2023	37
4.2 Estimation financière pour la mise en œuvre du PNUAD 2019 – 2023	38
Section 5. MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE	40
5.1. Les instruments de programmation conjointe	40
5.2. Les mécanismes de coordination	42
Section 6 : DISPOSITIONS RELATIVES AU SUIVI ET À L'ÉVALUATION	45
6. 1. Organes de suivi - évaluation du PNUAD	45
6. 2. Les mécanismes de suivi et évaluation du PNUAD	46
Section 7. COMMUNICATION SUR LES RÉSULTATS	47
Section 8. MATRICE DES RÉSULTATS DU PNUAD SÉNÉGAL POUR LA PÉRIODE 2019 – 2023	48
Section 9. CLAUSES LÉGALES	53

## SIGLES ET ACRONYMES

<b>ANSD</b>	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
<b>BIT</b>	Bureau international du Travail
<b>BOS</b>	Bureau Opérationnel et Suivi du Plan Sénégal Émergent
<b>DPEE</b>	Direction de la Prévision et des Études Économiques
<b>FAO</b>	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FIDA</b>	Fonds international de développement agricole
<b>HCDH</b>	Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme
<b>HCR</b>	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
<b>MAER</b>	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
<b>MEFP</b>	Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan
<b>MJECC</b>	Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction Citoyenne
<b>MPIPDE</b>	Ministère de la Promotion des Investissements, des Partenariats et du Développement des Téléservices de l'Etat
<b>MSAS</b>	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>OCHA</b>	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>OIM</b>	Organisation internationale pour les migrations
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la Santé
<b>ONUDC</b>	Office des Nations unies contre la drogue et le crime
<b>ONUDI</b>	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
<b>ONUFEMME</b>	Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
<b>PAM</b>	Programme alimentaire mondial
<b>PAP</b>	Plan d'Action Prioritaire
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PNMS</b>	Politique Nationale de Migration du Sénégal
<b>PNUAD</b>	Plan cadre des Nations Unies d'Assistance au Développement
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PRACAS</b>	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture
<b>PSE</b>	Plan Sénégal Émergent
<b>QSA/PSG</b>	Quality Support Advisor/ Peer Support Group
<b>RNSE</b>	Rapport National sur la Situation de l'Éducation
<b>TBPS</b>	Taux Brut Préscolaire
<b>TPME</b>	Très Petite/Moyenne Entreprise
<b>UNCDF</b>	Fonds d'équipement des Nations unies
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>UNFPA</b>	Fonds des Nations unies pour la population
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations unies pour l'enfance
<b>UNOPS</b>	Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets
<b>UNPoA</b>	Programme d'Action des Nations Unies sur les armes légères
<b>WASH</b>	Eau, Hygiène et Assainissement

## **AVANT – PROPOS**

Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PNUAD 2019 – 2023) est le quatrième du genre produit par le Système des Nations Unies au Sénégal. Il a été élaboré de manière participative et concertée avec le Gouvernement sénégalais et l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de développement durable au Sénégal, conformément aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Le PNUAD 2019 - 2023 a été formulé sur la base des orientations de 2017 du Groupe des Nations Unies pour le Développement, relatives à l'élaboration du PNUAD en application à la nouvelle procédure de travail du Système des Nations Unies avec l'accent sur les partenariats et les Objectifs de Développement Durable.

Le PNUAD 2019 - 2023 est la réponse consolidée du Système des Nations Unies aux défis du développement durable du Sénégal identifiés lors de l'atelier de planification stratégique. Le PNUAD 2019-2023, fondé sur le Bilan Commun de Pays, est basé sur le Plan Sénégal Émergent 2035 à travers son Plan d'Actions Prioritaires 2019 – 2023 et sur la Vision 2030 de l'Équipe Pays du Sénégal. Il constitue le cadre de planification de référence des interventions humanitaires et de développement du Système des Nations Unies au Sénégal pour la période 2019-2023.

Trois axes stratégiques de coopération ont été définis dans le PNUAD 2019-2023 et approuvés par l'ensemble des acteurs nationaux et par les partenaires au développement :

- La création d'opportunités pour la croissance économique inclusive et durable ;
- L'amélioration de l'accès des populations (hommes et femmes) particulièrement les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité et à la protection sociale ;
- Le renforcement du progrès de la gouvernance inclusive et d'un État de droit.

La République du Sénégal et le Système des Nations Unies au Sénégal se sont donc engagés à travailler ensemble en partenariat dans le cadre de l'approche «Unis dans l'Action» pour mettre en œuvre le PNUAD 2019 - 2023. Cet effort de collaboration contribuera fondamentalement aux Objectifs de Développement Durable et à créer des conditions d'un Sénégal Émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit. Nous allons agir ensemble avec des responsabilités partagées.



**S.E.M. Amadou BA**  
*Ministre de l'Économie des Finances  
et du Plan du Sénégal*

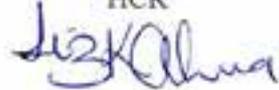
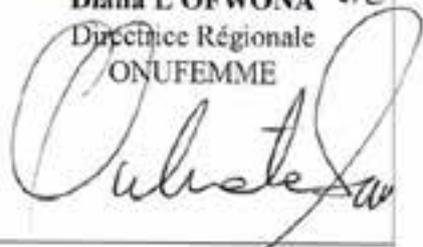
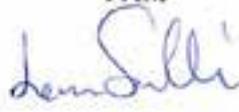
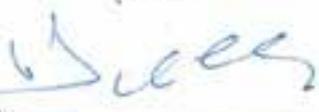


**Mme Priya Gajraj**  
*Coordonnateur Résident  
du Système des Nations Unies au Sénégal*

## **PAGE DE SIGNATURE**

Le Gouvernement du Sénégal a élaboré un Plan Sénégal Émergent pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable et pour créer les conditions pour un Sénégal Émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit. Le Plan d'Action Prioritaire 2019-2023 a défini des stratégies à haut impact pour réaliser les ambitions de développement durable du Sénégal.

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement 2019-2023, élaboré de manière participative et itérative avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de développement durable du Sénégal, se base sur le Bilan commun de pays et les avantages comparatifs du Système des Nations Unies au Sénégal. Ce Plan Cadre d'Assistance s'est aussi appuyé sur la résolution sur le Repositionnement du Système des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 31 Mai 2018. Cette réforme offre une opportunité unique au Système de Développement des Nations Unies au Sénégal d'être plus efficace dans l'appui au Gouvernement et de mieux délivrer l'Agenda sur l'agenda 2030 des Objectifs du Développement Durable. À ce titre, nous, Chefs d'Agence, nous nous engageons à travailler étroitement avec le Gouvernement et ses partenaires au développement, de promouvoir l'esprit « Unis dans l'Action » en vue d'atteindre les résultats attendus de notre réponse commune aux besoins de développement du Sénégal.

<p><b>François MURANGIRA</b> Directeur sous régional B/I</p> 	<p><b>Damian CARDONA ONSES</b> Directeur Régional CINU</p> 	<p><b>Mme Priya GAJRAJ</b> Représentant Résident a.i FAO.</p> 
<p><b>Benoît THIERRY</b> Représentant Régional Afrique de l'Ouest FIDA</p> 	<p><b>Andrea ORI</b> Représentant Régional pour l'Afrique de l'Ouest HCDH</p> 	<p><b>Liz AHUA</b> Représentant Régional HCR</p> 
<p><b>Sofie Garde THOMLE</b> Chef du Bureau Régional OCHA</p> 	<p><b>Sophie NONNENMACHER</b> Chef de Mission a. i. OIM</p> 	<p><b>Lucile Marie Pierrette IMBOUA-NAVA</b> Représentante Résidente OMS</p> 
<p><b>Pierre LAPAQUE</b> Représentant Régional UNODC</p> 	<p><b>Christophe Olivier Renaud YVETOT</b> Représentant Résident Madame Judith KARL Secrétaire Exécutive</p> 	<p><b>Diana L OFWONA</b> Directrice Régionale ONUFEMME</p> 
<p><b>Demba KONE</b> Directeur du Bureau Pays ONUSIDA</p> 	<p><b>Lena SAVELLI</b> Représentante Résidente PAM</p> 	<p><b>Madame Judith KARL</b> Secrétaire Exécutive</p> 
<p><b>Jean Luc STALON</b> Directeur Pays PNUD</p> 	<p><b>Mwakaopoya Dimitri SANGA</b> Directeur Régional UNESCO</p> 	<p><b>Cécile COMPAORE ZOUNGRANA</b> Représentante Résidente UNFPA</p> 
<p><b>Laylee MOSHIRI</b> Représentante Résidente UNICEF</p> 	<p><b>Pierre JULLIEN</b> Directeur CIOH UNOPS</p> 	

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Pour la période 2019 à 2023, le Système des Nations Unies va accompagner le Gouvernement du Sénégal sous forme d'assistance technique et financière cohérente et intégrée comme contribution aux priorités nationales exprimées dans le Plan Sénégal Émergent 2035, décliné en Plan d'Action Prioritaire 2019-2023. Cet accompagnement est fait à travers le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Sénégal 2019-2023 qui devient avec la nouvelle réforme du Système de Développement des Nations Unies, l'instrument le plus important pour la planification et la mise en œuvre des activités de développement du SNU en appui à la réalisation de l'Agenda 2030 au Sénégal. Toutes les interventions du Système des Nations Unies seront destinées à appuyer la réalisation des objectifs du plan d'actions prioritaires 2019 – 2023 à savoir : (i) la transformation structurelle de l'économie et de la croissance ; (ii) le renforcement de l'offre d'infrastructures et des services sociaux de base ; et (iii) la gestion vertueuse des ressources publiques, la promotion de l'éthique, de la transparence, de la reddition des comptes et l'efficacité de la dépense publique tel que présenté à la **figure 1** ci-dessous.

*Figure 1: Alignement du PNUAD Sénégal aux autres Plans de Développement*



Ainsi, les trois priorités stratégiques et les huit effets de l'appui des Nations Unies sont formulés de manière à contribuer à la réalisation des piliers du Plan Sénégal Émergent sur lesquels ils sont alignés.

### **Priorité Stratégique I : Croissance économique inclusive et durable**

#### **Effets de l'appui des Nations Unies d'ici à 2023 :**

1. Les institutions en charge du pilotage de l'économie élaborent et mettent en œuvre des politiques sectorielles intégrées contribuant à la transformation structurelle de l'économie, à la réduction des inégalités et à la capture du dividende démographique ;
2. Les populations les plus vulnérables, notamment les femmes, bénéficient des opportunités économiques pour l'amélioration de leur sécurité alimentaire et la création de richesse ;
3. Les communes vulnérables renforcent leur résilience face aux effets induits du changement climatique et contribuent à la protection des écosystèmes.

## Priorité Stratégique II : Accès aux services sociaux de base de qualité et protection sociale

### Effets de l'appui des Nations Unies d'ici à 2023 :

4. Les institutions en charge de l'éducation et de la formation mettent en œuvre des politiques efficaces et efficaces permettant d'assurer l'accès des plus vulnérables, notamment les enfants, les femmes et les filles, à une offre d'éducation et de formation de qualité ;
5. Les populations les plus vulnérables ont un meilleur accès à des services intégrés de santé, de nutrition, d'eau, d'hygiène et d'assainissement de qualité ;
6. Les populations les plus vulnérables bénéficient d'une protection sociale améliorée et d'une protection contre les violences, les pratiques néfastes et discriminatoires.

## Priorité Stratégique III : Gouvernance, Paix et Sécurité

### Effets de l'appui des Nations Unies d'ici à 2023 :

7. Les institutions nationales et locales améliorent la qualité et l'équité dans l'offre des services publics en vue de la promotion de la paix, de la sécurité et de l'efficacité de la gouvernance ;
8. Les groupes les plus vulnérables exercent pleinement leurs rôles de contrôle citoyen dans les politiques publiques en vue de la promotion de la paix, de la sécurité et de l'efficacité de la gouvernance.

Le PNUAD prend en compte les thématiques transversales identifiées dans les documents d'analyse et du bilan commun de pays, à savoir : i) les réponses humanitaires, ii) l'égalité entre les sexes, (iii) les droits humains, et (iv) l'appui à la production des données.

L'estimation globale des ressources financières que les Nations Unies investiront dans la réalisation de ces résultats s'élève à \$573 805 311. Les ressources financières disponibles sont de \$273 211 303, soit 48% ; et les \$300 594 008 sont à mobiliser sur la base d'une stratégie de mobilisation conjointe. Les secteurs de l'emploi (33%), suivi de l'environnement (18%) de la santé (17%), absorberont une part plus importante des ressources que les autres secteurs.

Dans la mise en œuvre du PNUAD 2019 - 2023, les Nations Unies s'appuieront sur l'engagement du Gouvernement du Sénégal dans un souci de cohérence avec les partenaires internationaux, régionaux et locaux dans l'appui à la mise en œuvre du PSE à travers le PAP 2019 - 2023.

Les Nations Unies prendront en compte les risques majeurs identifiés à travers les analyses du bilan commun de pays et spécifiés lors de l'élaboration de la théorie de changement pour chaque priorité stratégique. Les risques qui pourraient avoir un impact sur l'engagement des partenaires et les résultats du PNUAD seront entre autres :

- Le manque de ressources financières et humaines adéquates pour leurs engagements compte tenu de la crise économique mondiale en cours ;
- Le manque de confiance entre les citoyens et les institutions à cause du manque d'efficacité des politiques publiques;
- Les menaces terroristes auxquels sont exposés les pays de la sous-région avec ses effets néfastes sur la sécurité des populations, des activités économiques dont le tourisme;
- Les risques liés aux catastrophes, à la sécheresse et/ou aux inondations.

## Section 1. INTRODUCTION

Au Sénégal, le Système des Nations Unies compte trente quatre (34) agences, fonds et programmes dont certains sont des représentations régionales ou sous-régionales couvrants plusieurs pays<sup>1</sup>. Vingt (20) agences, fonds et programmes sont impliqués dans le processus du PNUAD 2019 - 2023. La diversité de leurs mandats et de leurs compétences est propice à la coopération inter-agences qui s'exerce au sein de l'équipe-pays des Nations Unies sous le Coordonnateur Résident qui, avec la réforme du Système Nations Unies, va assurer une meilleure coordination et veiller à la transparence, l'efficacité et l'impact des activités de développement des Nations Unies, conformément aux politiques, plans, priorités et besoins de développement du Sénégal. Le Système des Nations Unies a joué un rôle catalyseur et de partenaire privilégié du Gouvernement pour les actions de développement du Sénégal. À l'heure actuelle, le Sénégal fait face à des défis de développement à multiples facettes intégrant : i) la pauvreté monétaire et multidimensionnelle ; ii) l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ; iii) le faible accès aux services sociaux de base dont l'éducation, la santé, la protection sociale et la protection contre les violations et abus; iv) la faible efficacité de la gouvernance qui limite les capacités de l'État à fournir des services de qualité aux populations, et notamment, aux plus vulnérables; v) l'insuffisance du développement de partenariats stratégiques entre l'Équipe pays des Nations Unies et les autres organisations dans le cadre de l'appui au Gouvernement vi) l'inégalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes; vii) le développement durable peu engagé face au changement climatique, viii) la faible prise en compte de certains domaines comme la culture dans la planification du développement, et ix) la situation humanitaire.

L'appui du Système des Nations Unies s'est davantage focalisé sur l'élaboration des documents de référence, aux interventions ciblées tant au niveau stratégique qu'opérationnel et à sa capacité d'adaptation aux priorités nouvelles. L'expertise des Nations Unies s'est donc focalisée sur le renforcement des capacités de qualité ; le soutien de qualité pour la promotion du genre et la protection des droits humains ; une expertise de qualité en matière de planification et de gestion du développement ; un conseil stratégique aux décideurs publics ; et l'accompagnement pour une gestion axée sur les résultats traduit sur le terrain par la pertinence des activités mises en œuvre. On peut relever, à titre d'illustration, quelques résultats :

Le Système des Nations Unies au Sénégal dans le cadre de la mise en œuvre du PNUAD 2012-2018, a accompagné le Gouvernement dans ses efforts d'accélération de la croissance économique et de réduction de la pauvreté.

L'Équipe pays et le Gouvernement du Sénégal se sont engagés à inscrire le PNUAD 2019 – 2023 dans l'approche « Unis dans l'Action » en conformité avec la Déclaration de Paris. Le processus de formulation a donc été conduit en étroite collaboration avec le Gouvernement, et propose un changement de paradigme avec l'accent mis sur le partenariat pour un appui renforcé et coordonné au Gouvernement du Sénégal en vue d'atteindre les populations les plus vulnérables « Ne laisser personne de côté » pour refléter les préoccupations concernant l'équité et l'inclusivité. Ce changement de paradigme prend en compte les objectifs de développement nationaux et les ODD et s'engage à développer de programmes et des interventions pour soutenir les autorités nationales dans la résolution des défis de développement.

Le PNUAD 2019 – 2023 s'inscrit dans la nouvelle façon de travailler qui concilie les actions de développement et les interventions humanitaires, en faveur de la paix, de la sécurité et du développement durable. Il permet de répondre aux besoins urgents tout en réduisant durablement les risques, les inégalités et les vulnérabilités dans l'esprit de transformer la vie des personnes les plus vulnérables et de ne laisser personne de côté<sup>2</sup>. Le PNUAD 2019-2023 énonce en outre les responsabilités communes et collectives du Système des Nations Unies en faveur d'une approche intégrée du développement durable et a pour but

1. BM, BIT, CINU, FAO, FIDA, FMI, HCDH, HCR, IDEP, OACI, OCHA, OIM, OMS, ONUDI, ONUFEMMES, ONUSIDA, PAM, PNUD, SFI, UIT, UNCDF, UNDSS, UNESCO, UNFPA, UNICEF, ONUDC, UNOPS, UNOWAS

2. Selon le Comité de haut niveau des programmes (HLCP) réuni à New York- 29-30 septembre 2016, les personnes dont les besoins doivent impérativement être pris en compte dans l'Agenda 2030 sont : les femmes et les filles, les enfants, les adolescents, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH/sida, les personnes âgées, les peuples autochtones, les réfugiés, les déplacés, les migrants et les personnes vivant dans des zones touchées par des situations d'urgence humanitaire ou dans des zones en proie à un conflit ou au terrorisme. Par ailleurs d'après la définition retenue dans le rapport national sur « leave no one behind » sont considérés comme pour laissés pour compte : 1) les ménages vivant dans l'extrême pauvreté ; 2) les personnes vivant avec un handicap ; 3) les personnes du troisième âge ; 4) les enfants ; 5) les femmes ; 6) les personnes déplacées interne ; 7) les jeunes chômeurs ; 8) les acteurs du secteur informel ; 9) les habitants des zones enclavées ; 10) les petits agriculteurs ruraux; 11) les éleveurs transhumants ; 12) les pêcheurs traditionnels ».

principal de maximiser l'impact de la coopération entre le Système des Nations Unies et le Gouvernement du Sénégal. Il repose sur des objectifs définis de commun accord, une meilleure coordination des efforts de développement et une complémentarité accrue entre les différents programmes des agences. À cela s'ajoute, une innovation importante qui consiste en la mise en commun des ressources financières sur des problématiques communes afin d'optimiser l'assistance au développement.

Dans le cadre de ce PNUAD, l'appui du SNU s'est davantage focalisé sur l'élaboration des documents de référence, aux interventions ciblées tant au niveau stratégique qu'opérationnel et à sa capacité d'adaptation aux priorités nouvelles

L'expertise des Nations Unies s'est donc focalisée sur le renforcement des capacités de qualité ; le soutien de qualité pour la promotion du genre et la protection des droits humains ; une expertise de qualité en matière de planification et de gestion du développement ; un conseil stratégique aux décideurs publics ; et l'accompagnement pour une gestion axée sur les résultats traduit sur le terrain par la pertinence des activités mises en œuvre. On peut relever, à titre d'illustration, les résultats ci-après.

Dans le domaine Création d'opportunités pour le développement économique, on peut noter entre autres résultats, l'opérationnalisation du volet agricole du PSE et le renforcement du système d'information agricole et de sécurité alimentaire grâce au soutien apporté par le SNU à la mise en œuvre du PRACAS et la formulation de la Lettre de Politique Sectorielle de l'Industrie (LPSDI) et le renforcement du cadre légal de l'industrialisation, l'appui aux processus d'établissement d'agropoles compétitifs et intégrés.

Sur le plan de l'« Amélioration de l'accès équitable des populations aux droits et services sociaux de base, à la protection sociale et au développement durable », le SNU a soutenu les stratégies visant à pérenniser l'alimentation scolaire, la réforme des finances publiques avec un plaidoyer et des supports pour rendre visibles les contributions du budget sur l'enfant (budget social) y compris au niveau décentralisé. De même, le SNU a soutenu le développement des plans stratégiques et la mise à l'échelle des interventions à haut impact en santé, nutrition, eau, hygiène et assainissement qui ont contribué à l'amélioration des indicateurs sociaux. À ce propos, on peut citer :

- Le développement de la Politique nationale de développement de la nutrition, du Plan stratégique multisectoriel en Nutrition (PSMN) et du Plan stratégique Alimentation et Nutrition (PSAN).
- L'introduction de l'approche innovante ATPC (Assainissement total piloté par la communauté).
- Le Plan d'urgence en santé maternelle et lutte contre la mortalité maternelle.

En ce qui concerne la protection sociale, le SNU a contribué à l'amélioration de l'efficacité de la politique de protection sociale avec la plupart des indicateurs qui ont considérablement progressé depuis 2012 : taux de couverture par les mutuelles de santé, inscription au RNU, production de CEC, enrôlement au PNBSF.

Enfin, dans le domaine du renforcement de la gouvernance, en plus du renforcement de capacités du Système statistique national, on peut noter l'élaboration de la lettre de politique sectorielle pour les Ministères chargés de la Gouvernance et de la Fonction publique, suivie du développement d'une stratégie nationale de bonne gouvernance qui est un référentiel de mesure de performance dans les domaines suivants : transparence, redevabilité, efficacité, efficience, la question du genre, le respect de la loi et l'État de droit, la participation citoyenne, l'accès à l'information.

Les réformes institutionnelles du Système des Nations Unies visent à rendre plus cohérent, plus efficace et plus efficient l'appui du Système des Nations Unies à la réalisation des Objectifs de Développement Durable. Cet appui concerté est matérialisé au Sénégal pour la quatrième fois par l'élaboration du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement 2019 -2023. Ce cadre de partenariat stratégique est défini en collaboration avec le Gouvernement du Sénégal en vue de répondre aux défis de développement du pays. Il s'agit d'un agenda de transformation à l'horizon 2023, visant à contribuer à la mise en œuvre du deuxième plan opérationnel (PAP 2019-2023) du Plan Sénégal Émergent.

Le PNUAD 2019 -2023 est articulé autour des interventions humanitaires et de développement en vue de pallier les défis de développement du pays, plus particulièrement pour renforcer les capacités des communautés à résister aux chocs, à les absorber et à se relever.

De plus, les engagements pris au Sommet mondial sur l'action humanitaire Mondial et l'Agenda 2030 pour le développement durable exigent qu'à travers le PNUAD, les agendas humanitaires et de développement soient cohérents et complémentaires dans leurs interventions pour une réponse efficace qui puisse

améliorer de façon durable la vie des personnes affectées. La résilience est donc un pivot central dans cette nouvelle façon de travailler adoptée par le SNU du Sénégal. Elle fait le pont entre l'humanitaire et le développement et nécessite une planification cohérente entre les interventions à court terme visant à combler des besoins immédiats et la planification sur le moyen et long terme visant à renforcer les capacités des communautés et diminuer les vulnérabilités des populations. Pour assurer la transition de l'intégration des activités humanitaires vers celles de développement, l'Équipe Humanitaire Pays (EHP) qui assurait le pilotage des activités humanitaires a été remplacée depuis début 2017 pour un retour aux commandes de l'Équipe pays du Système de Nations Unies (UNCT). En remplacement, la plateforme de coordination humanitaire /développement a été créée pour coordonner et orienter la préparation, la gestion de la réponse aux urgences humanitaires et le programme de résilience, pour garantir l'efficacité des interventions des différents acteurs tout en favorisant une appropriation nationale.

Le PNUAD se veut aussi et surtout un outil de plaidoyer auprès de la communauté internationale en vue de mobiliser l'aide publique au développement qui a une tendance baissière due aux crises économiques mondiales. Cette tendance baissière de l'aide publique au développement sera d'autant plus accentuée quand le pays débutera de façon effective l'exploitation du pétrole et du gaz dans les cinq années à venir.

La formulation du PNUAD 2019 – 2023 fait suite, sur le plan mondial et africain, à la 2ème année de mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable 2030 et de l'Agenda de l'Union Africaine 2063. Elle s'inscrit sur le plan régional dans le contexte des réformes budgétaires de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine mais aussi au recadrage de la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel dont le principal objectif est d'augmenter les efforts pour accélérer la prospérité et la paix durable dans les pays du Sahel en vue d'atteindre les cibles des ODD et l'Agenda de l'Union Africaine 2063. Elle constitue donc une réponse intégrée à la crise du Sahel. Il faut en outre noter que cette formulation du PNUAD 2019-2023 coïncide aussi avec le plan national à l'élaboration du deuxième plan opérationnel (PAP 2019 – 2023) du Plan Sénégal Émergent.

En conformité avec la directive du groupe des Nations Unies pour le Développement au processus PNUAD, l'Équipe pays et le Gouvernement du Sénégal ont conduit l'exercice d'élaboration du bilan commun de pays qui constitue donc la première étape de ce processus. Son élaboration a été marquée par l'appropriation et la responsabilité nationale du processus d'une part, mais aussi par la mise en œuvre des principes recommandés par le Système des Nations Unies d'autre part. Cet exercice a permis l'analyse de l'état actuel de développement du Sénégal. Il a en outre permis d'identifier les causes des défis majeurs de développement en mettant l'accent sur les ODD et les autres engagements et objectifs issus de la Déclaration du Millénaire, des conférences et sommets internationaux et des instruments du système des Nations Unies relatifs aux droits humains. L'exercice du bilan commun de pays a permis aussi d'apprécier les avantages comparatifs de l'Équipe pays des Nations Unies au Sénégal.

L'évaluation en octobre 2017 du plan cadre des Nations Unies d'Assistance au développement 2012-2016 révisé pour la période 2012-2018 a permis de tirer les leçons de sa mise en œuvre. Le Système des Nations Unies devra donc pour ce nouveau cycle renforcer davantage la programmation conjointe à travers les plans de travail conjoints et les mécanismes de coordination des programmes conjoints qui seront jugés nécessaires et pallier les contraintes de fonctionnement des groupes de résultats et autres groupes thématiques pour renforcer davantage la cohérence et l'efficacité des activités du Système des Nations Unies. De même, l'implication du groupe des opérations dans le processus PNUAD et le renforcement de la communication conjointe du Système des Nations Unies qui doit être axée sur les résultats du PNUAD sont indispensables. Le Système des Nations Unies doit s'atteler en outre à disposer d'une stratégie conjointe de mobilisation des ressources en conformité avec le principe de l'approche « Unis dans l'action ». Par ailleurs, l'Équipe pays devra capitaliser sur son positionnement stratégique avantageux aux niveaux du pilotage du développement, sectoriel et régional, et par rapport aux personnes et aux groupes vulnérables et renforcer ses interventions dans les secteurs de l'éducation et de la santé qui constituent encore des défis majeurs quoiqu'ayant enregistré quelques avancées.

À l'issue de la réalisation de ces documents de base, l'Équipe pays en collaboration avec le Gouvernement a organisé deux ateliers facilités par les membres du Groupe de soutien par les pairs du Groupe des Nations Unies pour le Développement de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et les personnes ressources. Le premier atelier a eu pour but de renforcer les capacités des parties prenantes sur les principes et approches d'une programmation intégrée et le second sur la planification stratégique. Les priorités stratégiques du

PNUAD 2019-2023 ont été tirées essentiellement du bilan commun de pays et des orientations stratégiques nationales inscrites dans le Plan Sénégal Émergent 2012-2035. L'Agenda 2030 au niveau global traduit à travers les Objectifs de Développement Durable ainsi que sa déclinaison à travers la Vision 2030 du SNU au Sénégal ont constitué également des cadres de référence essentiels. Les groupes d'effets composés des chargés de programme du Système des Nations Unies et des cadres du Gouvernement ainsi que des membres des organisations de la société civile ont poursuivi les travaux pour la détermination des priorités stratégiques et les théories du changement y afférentes.

En tenant compte des Objectifs de Développement Durable, du Plan Sénégal Émergent et des avantages comparatifs du Système des Nations Unies au Sénégal, l'Équipe pays a choisi d'accompagner le gouvernement du Sénégal dans la perspective de : (i) l'atteinte de la croissance économique inclusive et durable ; (ii) l'accès aux services sociaux de base de qualité et à la protection sociale ; et (iii) la promotion de la gouvernance, de la paix et de la sécurité. La problématique humanitaire, l'égalité de sexe et l'autonomisation des femmes, et l'appui à la production et l'utilisation de données sensibles au genre ont été prises en compte dans le PNUAD de manière transversale. Il s'agira de présenter la situation du Sénégal du Sénégal et les principaux défis de développement durable auxquels il fait face ainsi que les avantages comparatifs du Système des Nations Unies au Sénégal.

### **1.1 Contexte national et principaux défis de développement durable**

Le Sénégal est un pays de l'Afrique de l'Ouest avec une superficie de 196 712 Km<sup>2</sup>, limité au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée et la Guinée Bissau et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Il est situé sur un plateau avec une altitude inférieure à 130 mètres (à l'exception du Sud-Est où les altitudes peuvent atteindre plus de 580 mètres). Ses ressources naturelles offrent une diversité d'écosystèmes qui constitue un atout environnemental non négligeable. Cependant, ce capital naturel est menacé par la sécheresse, la dégradation du sol et de la végétation, la perte de la biodiversité, l'érosion côtière et la salinisation des terres ainsi que diverses formes de pollutions. Ces menaces sont exacerbées par les effets induits par le changement climatiques.

Selon les projections de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie de 2015, la population Sénégalaise est estimée à 15,7 millions d'habitants en 2018 et atteindra 18,2 millions en 2023. Actuellement, 23% de cette population se trouvent concentrés dans la région de Dakar qui occupe 0,3% de la superficie nationale et 40% vivent dans les zones urbaines. Les moins de 20 ans qui représentent 55 % de cette population constituent une opportunité et en même temps un défi pour le développement du pays. L'indice d'inégalité de genre de 0,521 et l'indice des institutions sociales et le genre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'OCDE) de 0,1985 classent le Sénégal comme pays ayant un niveau moyen de discrimination entre les sexes dans les institutions sociales.

Depuis plus d'une décennie, le processus de décentralisation a conduit sur le plan administratif à la communalisation intégrale achevée en 2013. Cette décentralisation s'est traduite par la suppression de la Région en tant que collectivité locale et l'érection du Département en collectivité locale. Le pays est divisé en 14 régions administratives regroupant 45 départements et 560 communes. La taille et le nombre de départements varient selon la région et chaque région est constituée au moins de trois départements. Les départements comportent des arrondissements et des communes.

#### **1.1.1. Croissance économique inclusive et durable**

##### **Politique économique**

Le Plan Sénégal Émergent est le référentiel de la politique économique du pays qui vise l'émergence économique du Sénégal à l'horizon 2035. Il repose sur trois principaux axes : (i) la transformation structurelle de l'économie et la croissance, (ii) le capital humain, la protection sociale et le développement durable, (iii) la gouvernance, les institutions, la paix et la sécurité.

Depuis 2014, le taux de croissance annuelle du PIB réel s'est établi à +4,5% et la croissance économique annuelle moyenne est de 6% avec la mise en œuvre du Plan Sénégal Émergent. Ces performances placent le Sénégal au quatrième rang des pays les plus dynamiques en Afrique de l'Ouest. Cette évolution favorable s'explique en majeure partie par une bonne conjoncture dans le sous-secteur agricole d'une part, et la relance des activités des industries atteignant +12,5% en 2018 et des services d'autre part.

Sur le plan sectoriel, des investissements publics importants sont réalisés dans les domaines des infrastructures de l'énergie et de l'agriculture. L'étroitesse de la base de la production agricole rend l'économie vulnérable aux chocs, en particulier aux aléas climatiques, car au Sénégal l'agriculture est principalement dépendante de la pluviométrie. Le sous-secteur de l'élevage progresse plus fortement grâce à la bonne tenue de la production de volaille et de lait. Le secteur de la pêche, tirée par ses deux composantes (la pêche artisanale et la pêche industrielle) a enregistré une hausse de 13,5 % en 2016, contre une contraction de 1 % en 2015. Le secteur secondaire est boosté par le sous-secteur des industries extractives avec notamment les productions de phosphate et d'or. Le secteur tertiaire, y compris les services publics, est porté principalement par les transports, les services financiers, le tourisme, l'hôtellerie, et les activités immobilières.

Nonobstant les efforts du gouvernement pour la réduction de la pauvreté, le nombre de pauvres augmente fortement en valeur absolue, alimentant le lot des exclus des fruits de la croissance et renforçant les inégalités au détriment du milieu rural et des banlieues des villes. La pauvreté multidimensionnelle est marquée par des privations cumulées en matière d'éducation, de santé et d'accès aux ressources productives et financières et de chômage exacerbé par les pesanteurs sociales et culturelles.

### Emploi

Selon l'enquête sur l'emploi réalisée au deuxième trimestre 2017, plus du tiers (37,7%) de la population de 15 ans ou plus a un emploi. Le taux d'emploi varie selon le milieu de résidence et le sexe. Il est plus élevé en milieu urbain où 41,8% de cette tranche de la population étaient en emploi contre 34,2% en milieu rural. Des variations plus importantes sont observées entre les hommes et les femmes. Pour les premiers, le taux d'emploi est à 47,1% alors que pour les secondes, il s'élève seulement à 29,9%. Pendant la même période, 39,7% de la population en emploi disposaient d'un emploi salarié. Des écarts se dégagent selon le milieu de résidence. Le taux d'emploi salarié en milieu urbain est plus important qu'en milieu rural, soit respectivement 46,8% et 29,7%. Ces écarts sont encore plus accentués selon le sexe, avec 46,6% des hommes ayant un emploi salarié contre 30,5% de femmes. La population ayant un emploi salarié varie selon les secteurs d'activités : « Enseignement » (13,6%), « Activités spéciales des ménages » (13,5%), « Construction » (12,5%), « Agriculture, sylviculture, pêche » (9,9%), « Commerce » (8,9%) ; « Transport et entreposage » (8,8) et « Activités de fabrication » (8,1%).

En termes d'actions spécifiques de lutte contre la pauvreté, en 2015, près d'un tiers des Sénégalais habitent un village ayant accès à l'électricité, contre moins de 10 % en 2000, alors qu'en milieu urbain plus de 85 % ont accès à l'électricité. La mise en œuvre du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) permet de renforcer ces acquis et de répondre à l'expression des besoins urgents des populations rurales. Les réalisations de ce programme stratégique de grande envergure ont permis de créer des emplois en milieu rural, et ont contribué à l'éradication de la pauvreté et des inégalités sociales. Elles vont également contribuer à la protection de l'environnement et à l'amélioration de l'autosuffisance alimentaire.

Les défis majeurs restent les possibilités d'offres d'emplois à la jeunesse en forte croissance. En effet, cette frange de la population constitue pour le Sénégal, à la fois la plus grande opportunité et la plus grande menace pour sa stabilité et ses perspectives de croissance. Les jeunes de 17-24 ans sont en majorité sans emploi (34,4%) et ceux qui sont en activité le sont principalement dans le secteur informel (29,3%). Par ailleurs, le secteur informel représente plus de 60% des emplois non agricoles et gagne de l'ampleur en zone urbaine. La création d'entreprises ne parvient pas à entraîner l'effet de stimulation de l'emploi escompté pour la capture du dividende démographique.

### Environnement et changement climatique

En matière d'environnement et de changement climatique, malgré des avancées significatives dans la promotion d'un environnement durable, le secteur reste toujours confronté aux effets induits du changement climatique. Les effets de la détérioration du climat sont marqués au Sénégal par une augmentation des températures et une baisse moyenne de la pluviométrie. Il s'en suit une dégradation continue des milieux naturels. Des études récentes montrent que les effets projetés du changement climatique se feront sentir tant sur l'agriculture de subsistance, que commerciale ; sur l'élevage, la pêche continentale que sur les ressources en eau ; et les sécheresses extrêmes deviendront plus fréquentes dans les régions du Nord

et de l'Est du pays. En 2016, l'important déficit pluviométrique a accru considérablement la vulnérabilité de plus de 65% de la population rurale. Outre l'impact de ces facteurs naturels, la dégradation de ses ressources naturelles et de l'environnement est soutenue par l'action anthropique à cause de pratiques destructrices (surpâturage, surexploitation des produits de la forêt, réduction de la jachère, méthodes d'irrigation excessive et incontrôlée, défrichement à des fins agricoles et feux de brousse répétés). Les zones les plus touchées sont celles de Tambacounda, de Kédougou, de Kolda et de Sédiou. Malgré l'intensification de la lutte contre la déforestation et la dégradation des ressources naturelles, les performances demeurent modestes relativement aux défis à relever. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture estime que 40 000 hectares de terres sont perdus annuellement du fait de la déforestation correspondant à environ 2,1% du Produit Intérieur Brut.

Les statistiques révèlent que plus de 1000 t/an de produits chimiques dangereux (mercure) sont rejetés par les industries extractives de minerais ; la collecte des déchets dans les grandes villes n'est couverte que pour 30 à 40% de l'ensemble ; la filière de valorisation des déchets est quasi inexistante ; en moyenne 393 feux de brousse sont enregistrés annuellement. Ces pollutions diverses souvent d'origine industrielle pose la problématique d'un développement industriel durable. Les éventuels impacts de l'exploitation future du pétrole offshore et de gaz avec la découverte récente d'importants gisements à Dakar et Saint-Louis sont des éléments à considérer dans les défis environnementaux.

Au regard de ces constats, il ressort clairement que le secteur reste toujours confronté aux défis d'une gestion durable de l'environnement et des effets induits du changement climatique, malgré des avancées significatives.

Le Sénégal a mis en œuvre des programmes d'adaptation pour assouplir l'effet des changements climatiques sur les secteurs socio-économiques et assurer la résilience des communautés. De même, on note la mise en œuvre de la politique de mixité énergétique qui a eu comme conséquence l'installation en 2016 de trois centrales solaires avec une capacité cumulée de 72 Méga Watt contribuant aux objectifs d'atténuation des émissions des Gaz à Effet de Serre.

Aussi, la mise en œuvre de programmes structurants s'avère déterminant pour assouplir l'effet des changements climatiques sur les secteurs socio-économiques et assurer la résilience des communautés.

### **1.1.2. Accès aux services sociaux de base de qualité et la protection sociale**

#### **Éducation**

Au niveau de l'éducation préscolaire, le taux brut de préscolarisation est faible mais a progressé de 6,1 points de pourcentage depuis 2004 pour atteindre 17,5% en 2017, avec un indice de parité favorable aux filles de 1,15 soit un TBPS de 18,7% pour les filles et de 16,3% pour les garçons.

Dans l'enseignement élémentaire, le taux brut de scolarisation est en légère hausse depuis 2006 atteignant 87,3% en 2017, avec des disparités accrues entre garçons (81,1%) et filles (93,9%) qui se réduisent au cours des cycles suivants, la transition entre le primaire et le secondaire se faisant au détriment des filles. Le taux d'achèvement de l'élémentaire accuse des tendances similaires, avec une légère hausse depuis 2008 (58,8%) pour atteindre 61,8% en 2017. Il est nettement meilleur pour les filles depuis 2009. L'efficacité interne du cycle élémentaire est marquée par de forts taux d'abandon (plus de 10% en 2016) et des taux de redoublement avoisinant les 4%.

Dans l'enseignement moyen général, l'efficacité est moindre avec un taux d'achèvement relativement bas et en diminution. En 2017, il était de 37,1% contre 40,8% en 2014. Le taux de redoublement est en augmentation et atteint près de 20% en 2016, tandis que le taux d'abandon dépasse les 11%.

Malgré les progrès enregistrés au cours des dernières années, près d'1,5 millions d'enfants concernés par l'obligation scolaire évoluent en dehors du système d'éducation formelle. La comparaison des profils scolaires selon l'âge révèle un taux de scolarisation plus important chez les enfants de 6-11 ans (65,6 %) que chez les jeunes de 12-16 ans (58,8 %). Plus de 34% des enfants âgés entre 6 et 11 ans et 41% des enfants âgés entre 12 et 16 ans sont ainsi hors de l'école. Une très large majorité de ces enfants

(près de 80%) n'ont jamais eu la chance de fréquenter l'école. D'importantes disparités existent dans la scolarisation, en lien particulièrement avec le niveau de revenus des ménages, entre les sexes, et entre les lieux de résidence. Certaines régions accusent en effet des proportions d'enfants hors l'école supérieures à 50%. Il s'agit notamment des régions de Diourbel (68%), Kafrine (64%), Tambacounda et Matam (52%). La proportion d'enfants hors de l'école atteint par ailleurs plus de 66% parmi les enfants en situation de handicap, faute de dispositifs d'inclusion scolaire et d'accompagnement adaptés.

Ces tendances sont globalement attribuées au déficit des ressources humaines, à savoir les enseignants, mais également à des pesanteurs culturelles qui font qu'une frange de la population préfère mettre ses enfants dans des structures d'éducation et de formation qui évoluent en marge du système éducatif traditionnel comme par exemple les daaras (écoles coraniques) et autres structures d'éducation ou de formation non formelles ou qui font retirer les filles de l'école de manière précoce pour les marier. Le défaut d'enregistrement à l'état civil, lequel concerne près de 30% des enfants de moins de 5 ans en 2016, affecte également négativement les taux d'accès et d'achèvement dans le contexte actuel, et ce de manière prépondérante en milieu rural.

Les principaux défis à relever se rapportent à l'efficacité du système, et sont liés à la résorption du taux d'abandon, au relèvement du taux d'achèvement et aux résultats en matière d'apprentissage de la lecture des mathématiques et de la langue française notamment. La réalisation du droit à l'éducation, contrainte par l'insuffisante qualité de l'offre éducative reste fortement marquée par des disparités liées au genre, aux niveaux socio-économiques des ménages, et à des considérations d'ordre géographique. Si l'accès à l'école s'est fortement amélioré au cours des dix dernières années il reste donc affecté négativement par des disparités géographiques et une inadéquation avec les besoins d'une partie importante de la population notamment rurale. Les performances du système d'éducation et de formation en termes d'accès et de qualité doivent donc être relevées, particulièrement à destination des enfants, jeunes, et adultes les plus vulnérables, pour assurer un développement humain à la hauteur des ambitions portées par le PSE et les ODDs.

### **Santé, Nutrition, Eau, Hygiène et Assainissement**

La performance du Sénégal en matière de santé est relativement satisfaisante avec une amélioration de l'espérance de vie qui est passée de 64,7 ans en 2013 à 66,9 ans en 2018 (Projection ANSD 2018). Les taux de mortalité maternelle, néonatale, et infanto-juvénile ont aussi connu une régression. En effet, le ratio de mortalité maternelle, même s'il reste élevé, a continuellement chuté selon les enquêtes démographiques et de santé de 2016. Il est passé de 392 décès à 315 (estimations SNU) pour 100.000 Naissances Vivantes entre 2010 et 2015. Parallèlement, la mise œuvre des programmes de survie de l'enfant ont entraîné une baisse du taux de mortalité infanto-juvénile qui est passé de 72‰ à 59‰ entre 2010 et 2017 ; 70 % des enfants âgés de 12 à 23 mois sont complètement vaccinés (Enquête démographique et sanitaire 2016), et la prévalence du paludisme est passée de 17 à 4 %. Malgré les progrès enregistrés, ces taux restent encore élevés et la réduction de la mortalité néonatale reste timide et se chiffre à 28 pour mille en 2017 (EDS). De plus, la part de la mortalité néonatale dans la mortalité infanto-juvénile est de plus en plus importante, en effet elle est passée de 40% à 50% entre 2010 et 2017.

Concernant l'infection à VIH au Sénégal, la prévalence demeure stable à 0,5% grâce à l'adoption d'une approche multisectorielle depuis plus d'une trentaine d'années. La proportion de personnes vivant avec le VIH sous antirétroviraux a fortement augmenté et le taux de transmission mère-enfant a baissé avec toutefois des disparités régionales. Le Sénégal s'est engagé dans un programme d'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant à l'horizon 2030. Pour y parvenir le pays a élaboré avec l'appui technique des partenaires, des Plans d'élimination de la transmission mère enfant du VIH (eTME) disponibles dans toutes les régions. Ces plans sont mis en œuvre et sont évalués tous 6 mois. Toutes les 14 régions mettent en œuvre actuellement la stratégie « tester et traiter ». Un plan d'accélération en vue des 3X90 a été élaboré et validé.

Les défis restent essentiellement liés au manque d'informations surtout chez les jeunes et les consommateurs de drogues. Le taux de prévalence du VIH chez les consommateurs de drogues injectables est de 9,4% tous âges et sexes confondus. En outre, 45% des personnes vivant avec le VIH et 52% des femmes

enceintes séropositives n'ont pas encore accès au traitement. Chez les enfants, le taux de couverture du traitement est seulement de 35%. De nombreux jeunes ne disposent pas souvent d'informations sur les moyens de se protéger contre les IST/VIH/Sida et contre les grossesses précoces. De fait, selon l'enquête démographique et de santé continue de 2015 seulement 26,6% des jeunes filles de 15-24 ans et 32,8% des jeunes garçons de la même tranche d'âge ont une connaissance approfondie du VIH. Les taux de prévalence contraceptive chez les jeunes filles et les jeunes garçons de 15-24 ans sont respectivement de 5,5% et 17,9%. Les adolescents restent très exposés au VIH et aux infections sexuellement transmissibles, avec moins d'un tiers des adolescents qui possèdent une connaissance complète du VIH et 44% des filles âgées de 15-24 ans qui utilisent un préservatif lors du dernier contact sexuel (74% pour les garçons). Les services de santé préventifs ne ciblent pas suffisamment les adolescents.

Les revues, évaluations et réflexions effectuées suite à la non-réalisation des OMD relatifs à la santé en 2015 ont identifié le faible accès à l'information et aux services adaptés pour les adolescents comme un élément majeur. Cela, d'autant plus que le Sénégal a une population en grande partie jeune, avec 48% de la population de moins de 15 ans (EDS 2016). De plus très peu d'évidences sur ce groupe d'âge sont disponibles et exploitées. Ces défis sont encore plus évidents dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive, avec 12% des adolescentes de 15 à 19 ans ayant déjà accouché. Le taux de fécondité est de 106 pour 1000 dans les zones rurales, et 35 pour 1000 dans les zones urbaines. Les données du recensement de 2013 confirment que les 15-19 ans ont le taux de mortalité maternelle le plus élevé : 629 pour 100.000 naissances vivantes, contre 371 pour 100.000 naissances vivantes pour le groupe d'âge de 20-24 ans. Concernant la prévention, les services de vaccination contre le virus du papillome humain ne couvrent actuellement que deux districts sur 76 (bien que l'extension soit prévue en 2018) et les services de santé scolaires sont actuellement très limités. Plus de la moitié (55%) des adolescents souffrent d'anémie, avec des proportions presque égales chez les filles et les garçons, (MICS 2011).

Les maladies endémiques (Sida, Tuberculose et Paludisme) sont contenues alors que de nouvelles maladies, notamment non transmissibles, tendent à émerger (cancer, Hypertension Artérielle maladies cardiovasculaires). En effet, l'OMS estime en 2015 qu'au Sénégal, les maladies non transmissibles que sont entre autres l'hypertension artérielle, le diabète, le cancer, sont à l'origine de 34% de tous les décès et la probabilité de décéder entre 30 et 70 ans de l'une des quatre principales maladies non transmissibles est de 17%.

La situation nutritionnelle connaît une certaine amélioration avec la baisse du retard de croissance de 18,7% en 2012 à 16,5% en 2017, bien que des efforts supplémentaires soient nécessaires pour atteindre les objectifs. On note des niveaux de prévalence encore élevés pour la malnutrition aigüe globale qui touche 9,1% des enfants de moins de 5 ans (avec des départements au-dessus des seuils d'urgence qui est de 15% : Podor (18,2%), Matam (16,5%) et Louga (16,1%) (Enquête SMART 2015). L'anémie demeure encore problématique avec une augmentation de la prévalence chez les enfants de moins de cinq ans de 66 à 70%.

Selon la "revue stratégique pour l'éradication totale de la faim au Sénégal" conduite par le Gouvernement du Sénégal avec l'appui du PAM en 2017, le Sénégal est déjà sur la bonne voie pour atteindre l'ODD2 en 2030. Cependant, la question de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle reste encore une problématique dont la variabilité des facteurs nécessite une grande synergie des acteurs afin de tracer une vision claire et harmonisée des politiques pour une réponse coordonnée et efficace aux besoins spécifiques et variés des populations pauvres et vulnérables afin d'éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

Les défis de la malnutrition au Sénégal sont dus principalement aux mauvaises pratiques alimentaires dont celles concernant les enfants, la faible productivité des systèmes d'agriculture, d'élevage et de pêche. À cela s'ajoutent, l'analphabétisme des mères, la pauvreté des ménages, les croyances conduisant à de mauvaises pratiques alimentaires. Le traitement de la malnutrition chronique est rendu difficile par l'inégale répartition des infrastructures et du personnel de santé au détriment des zones endémiques souvent enclavées.

Les défis dans le domaine de la santé au Sénégal en général sont essentiellement liés à un déficit d'accès aux services de santé surtout en milieu rural et chez la cible adolescents-jeunes. À cela se greffent la faible couverture en infrastructures en équipements et/ ou ressources humaines qualifiées, l'insuffisance des médicaments et de produits médico-chirurgicaux, la faiblesse de la couverture maladie surtout en

milieu rural chez les enfants et chez les femmes porteuses de fistules obstétricales. À ce titre l'ODD 3 vise, entre autres, à accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé et à renforcer la densité et la répartition du personnel de santé.

La Couverture Maladie Universelle (CMU), mesure phare du Président de la République lancée le 20 Septembre 2013, est la version sénégalaise de la Couverture sanitaire universelle (CSU), consacrée dans la région africaine le 4 Juillet 2012 (Déclaration de Tunis) et à l'échelle internationale par la résolution des Nations Unies du 12 décembre 2012. Sa mise en œuvre s'appuie sur deux piliers essentiels que sont le Développement de l'offre de santé pour assurer une production de prestations conséquentes à même de satisfaire les besoins de santé des populations sur l'étendue du territoire et l'adoption de modalités d'accès aux prestations que sont les dispositifs d'assurance maladie, publique et privée, sociale et commerciale et l'assistance médicale par des initiatives de gratuité dédiées aux populations vulnérables (économiquement et/ou physiquement). Ce volet de protection contre le risque financier lié à la maladie constitue la mission de l'Agence de la Couverture Maladie Universelle, placée sous la tutelle du Ministère de la santé et de l'Action sociale, responsable du développement de l'Offre de santé. LA CMU a connu des avancées significatives grâce à la finalisation et au lancement de la Stratégie Nationale de Financement de la santé pour tendre vers la Couverture universelle. Sa mise en œuvre a commencé avec l'organisation d'un forum national de plaidoyer pour la mobilisation de ressources pour la santé présidé par le Chef de l'Etat qui a promis de porter progressivement le budget de la santé à 15% sous réserve de plus d'efficience.

Au Sénégal, des progrès notables ont été constatés dans l'accès à l'eau potable alors que les résultats pour l'accès à l'assainissement demeurent encore faibles. Les taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain et rural sont respectivement de 98 % et 87,2 % en 2015, pour des objectifs de 100 % et 82 % ; alors que ceux de l'assainissement ont été de 62,2 % et 36,7 % respectivement en milieu urbain et rural, pour des objectifs de 78 % et 63 % en 2015. Au niveau des structures de santé 95% ont un point d'eau amélioré et 98% ont des toilettes pour les patients (source ECPSS 2016). Dans 15% des ménages, un endroit pour se laver les mains a été observé, avec 23 % en milieu urbain contre 7 % en milieu rural (source EDS 2016).

Les menaces d'inondation en zone urbaine se sont amplifiées avec l'émergence de lotissements informels dans des quartiers vulnérables aux inondations ainsi qu'une demande élevée pour la construction d'édifices et de routes qui a compromis le système de drainage et d'assainissement urbain. Au regard de l'urgence de soulager des sinistrés, le Gouvernement du Sénégal a initié la mise en œuvre d'une politique de gestion des risques d'inondation visant à préserver les vies humaines et à réduire les incidences négatives aux plans économique et environnemental. Ainsi, un Programme Décennal de Gestion des Inondations (PDGI) est mis sur pied pour la période 2012-2022. L'enjeu majeur pour les prévenir les inondations est d'actualiser le plan national d'aménagement du territoire existant, à la lumière des nouvelles orientations sur la territorialisation des politiques publiques. Cette politique directrice d'organisation de l'espace devrait être articulée avec la politique d'habitat, d'assainissement et d'exploitation des ressources naturelles.

En outre, le Programme d'urgence de développement communautaire vise à contribuer à l'amélioration de l'accès des populations rurales aux services sociaux de base à travers la mise en place d'infrastructures socio-économiques. À cet effet, dans le Volet Hydraulique, 178 forages réceptionnés et 68 châteaux d'eau ont été réalisés permettant l'accès à l'eau potable dans 337 villages au profit de 163 283 personnes.

### **Protection sociale de base et protection spécialisée**

Selon le rapport de la Banque Mondiale de 2017, les dépenses de protection sociale (sans la protection sociale contributive) tournent autour de 5% du budget de l'État sénégalais et la protection sociale contributive est de 7,5% du budget de l'Etat. Ainsi, en termes de part du PIB, le Sénégal dépense plus dans la protection sociale que les autres pays de la sous-région (soit 3,4% du PIB en 2015 selon un rapport de la Banque Mondiale), mais en majeure partie, ces dépenses sont consacrées à l'assurance sociale. Le programme de bourses universitaires, le Fonds National de Retraite et l'Institut de Prévoyance et de Retraite du Sénégal constituent à eux seuls 67% du total des dépenses publiques de protection sociale (Banque Mondiale 2017).

En 2017, le pays a adopté la nouvelle Stratégie Nationale de Protection Sociale valable tout le long du cycle de vie. Selon les données de la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale,

316 941 ménages ont bénéficié du Programme de Bourse de Sécurité Familiale en 2017 (RAC, 2018), contre moins de 100 000 en 2014, avec la collaboration du registre national unique, et des comités de ciblage ; cela a permis de mieux cibler les ménages vivant dans l'extrême pauvreté et d'augmenter le nombre de ménages bénéficiant des filets sociaux, qui est estimé à 22% des ménages du Sénégal.

La protection sociale formelle reste encore de faible envergure et surtout pour certains groupes, tels que les enfants de moins de 5 ans, les personnes vivant avec un handicap. La carte d'égalité des chances au profit des personnes vivant avec un handicap, le Plan Sésame pour la gratuité des soins médicaux au profit des personnes âgées de 60 ans et plus, la gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans et la prise en charge de la césarienne dans les structures publiques de santé en 2016 ont contribué à élargir la protection sociale mais l'impact et l'incidence de ces programmes reste encore à mesurer.

La faible couverture de la protection sociale et son faible impact sur la résilience des populations ont comme causes principales : le niveau fort d'informalité, la précarité de l'emploi et l'insécurité des revenus, le niveau faible de rémunération, les chocs récurrents, la vulnérabilité des producteurs, l'état de pauvreté des ménages ruraux (surtout à cause des sécheresses et les variations des prix sur les marchés) dans le contexte d'un système peu adapté à répondre aux chocs et les faiblesses des ressources publiques pour augmenter rapidement la couverture.

La diversité des programmes de protection sociale entraîne une fragmentation des interventions car dépendant de plusieurs départements ministériels et posant des problèmes de coordination intersectorielle. Par ailleurs, la plupart des programmes de la protection sociale souffrent du manque de ressources financières traduisant un manque de stratégie de mobilisation des ressources et de financement à long terme.

Au Sénégal, la famille est la première structure de protection à travers ses deux dimensions de protection sociale de base et protection contre les violences, abus et pratique néfastes. Malgré les efforts du Gouvernement, la protection sociale a une couverture limitée en termes de bénéficiaires et ne profite pas suffisamment aux pauvres. Il existe encore des personnes, qui du fait de leur âge, de leur sexe, de leur niveau d'instruction, de leur lieu de vie, de leur situation économique, sont exposées à des violences graves affectant leur intégrité psychologique ou physique.

Les enfants et les femmes continuent d'être exposés à des risques élevés d'abus, de violence et d'exploitation. Les efforts réalisés par le Gouvernement et les partenaires en matière de communication pour le changement de normes sociales et de comportements ont eu une portée encore trop limitée pour mettre fin aux risques d'abus, de violence et d'exploitation. Au niveau national, 13,6% des filles de moins de 15 ans sont aujourd'hui excisées<sup>3</sup>, ce taux national cache de grandes disparités selon les régions et les groupes ethniques. Le mariage d'enfant continue d'affecter la vie des filles. En 2015, un quart des filles âgées de 15-19 ans sont déjà mariées (24,5%) et 31% des femmes âgées de 20-24 ans ont été engagées dans une union avant l'âge de 18 ans et 9% avant l'âge de 15 ans<sup>4</sup>. Dans la région de Dakar<sup>5</sup>, 73,7% des enfants âgés de moins de 15 ans sont exposés à de la violence domestique, en particulier un quart d'entre eux (23,9%) est victime de châtiments physiques sévères.

En 2012, une étude, commanditée par l'ONU Femmes dans huit régions (Dakar, Louga, Saint-Louis, Fatick, Diourbel, Kaolack, Thiès, Kaffrine) a révélé que le nombre de cas de violences sexuelles faites aux femmes enregistrées dans les tribunaux a plus que doublé en l'espace de 5 ans. Cette même étude atteste que 50 % des cas de violences à l'égard des femmes rapportés dans les services de police sont des viols. Dans les hôpitaux, et les tribunaux, le viol constitue le tiers des violences faites aux femmes enregistrées. Par ailleurs 73,7% des enfants âgés de moins de 15 ans ont été soumis à au moins une forme de punition psychologique ou physique par des membres du ménage et 67,9% ont subi une agression psychologique. De même, 23,9% des enfants ont subi des châtiments physiques sévères notamment des coups sur la tête, les oreilles ou le visage, ou être frappé avec force et à plusieurs reprises (Analyse de la situation des enfants, UNICEF, 2018, p. 101)

Les personnes victimes d'abus, de violence, d'exploitation et/ou de discrimination, en particulier les enfants et les femmes, n'ont pas accès à des services de protection spécialisés de qualité, en raison de

3. Source : EDS Continue, 2016.

4. Opcit

5. MICS Urbaine, 2015

l'insuffisante et inéquitable répartition des services sociaux sur le territoire, des capacités limitées des services dans chacun des secteurs concernés en termes de formation, équipements, ressources, et des obstacles socio-culturels dans l'utilisation de ces services.

### **1.1.3 Gouvernance, Paix et Sécurité**

#### **Gouvernance**

Sur le plan social, de réels progrès ont été enregistrés au Sénégal ces dernières années. L'indice de développement humain enregistre une hausse, passant de 0,40 en 2000 à 0,49 en 2015 tandis que le taux de pauvreté monétaire est en baisse, passant de 67,8 % en 1994 à 46,7 % en 2011. En matière de sécurité et d'État de droit, l'Indice Mo Ibrahim classe le Sénégal au 10ème rang sur 54 pays d'Afrique avec un score de 65,2, soit une hausse de 2,6 points entre 2007 et 2016 et en 3ème place pour la sous-région Afrique de l'Ouest avec un score global de 60,8 sur 100, en 2015. L'Indice Mo Ibrahim, pour la participation et droits de l'Homme, classe le Sénégal au 9ème rang sur les 54 pays avec un score de 68,3 sur 100, soit une hausse de 4,8 point entre 2007 et 2016. Concernant le développement économique durable, le Sénégal est 12ème sur 54 pays avec un score de 54,9 sur 100, soit 3,7 points de plus entre 2007 et 2016, toujours selon l'Indice Mo Ibrahim. Enfin, l'indice montre que pour le développement humain, le Sénégal est au 21ème rang avec un score de 58 soit une hausse de 10,4 points pour la même période.

Cependant, le rang du Sénégal dans le classement de Transparency International en 2016 qui est de 64ème sur 176 pays, pour un score de 45/100, rend compte, entre autres, des difficultés de mise en œuvre des dispositifs mis en place pour enraciner la culture d'intégrité et celle de la transparence dans le pays. Enfin, le secteur public est perçu comme celui où les cas de corruption sont les plus nombreux (93%). Les sous-secteurs du secteur public les plus touchés sont la sécurité publique, constituée de la police et de la gendarmerie (95,9%), la santé (29,2%) et l'éducation (26,1%).

Concernant l'enregistrement à l'état civil, selon les données du recensement général de la population et de l'habitat (2013), 16,6% de la population déclarent ne posséder aucun acte de naissance. Cette population se concentre plus en milieu rural (26,9%) et renferme plus d'analphabètes (18,4%) et de personnes n'ayant aucun niveau d'instruction (23,9%). Les résultats de l'enquête démographique et de santé continue de 2016 révèlent que 30 % des enfants de moins de cinq ans et 33% des enfants de moins d'un an ne sont pas enregistrés à l'état civil. Cette proportion d'exclusion varie selon la région, de 61% à Louga à 18% à Dakar. Elle est de 37% plus élevée en milieu rural qu'urbain. L'enregistrement des naissances augmente avec le niveau du bien-être économique du ménage.

#### **Paix et Sécurité**

En matière de renforcement de l'État de droit et de la justice, l'État a renforcé la carte judiciaire par l'installation et la réhabilitation des tribunaux pour améliorer le traitement des dossiers et renforcer le maillage du territoire. Le respect effectif des droits humains, l'indépendance et l'accès à la Justice pour les populations les plus vulnérables.

Le renforcement des capacités des corps de défense et de sécurité en matière de protection des droits des femmes et des enfants est une stratégie importante pour prévenir ces défis.

La région du Sahel est confrontée à de graves menaces de terrorisme et l'extrémisme violent, le Sénégal doit investir davantage dans la prévention de ce risque qui est réel dans les pays limitrophes.

#### **Contrôle citoyen**

En matière de gouvernance locale, l'article 102 de la Constitution de 2016 stipule que « Les collectivités territoriales constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens et des citoyennes à la gestion des affaires publiques ». C'est la Constitution qui fait de la décentralisation une option fondamentale pour la conduite des affaires publiques et donc pour la qualité du service public. La politique de décentralisation a contribué au renforcement des capacités des collectivités locales dans les domaines de la planification locale, de la maîtrise d'ouvrage des infrastructures communautaires, de la gestion de l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau et assainissement, protection sociale).

Cependant, la gestion du personnel des collectivités locales est fortement influencée par les critères politique et social au détriment des critères de compétence et de mérite. Selon le rapport du bilan commun

de pays de 2017, les critères d'allocation des ressources aux collectivités locales étaient peu transparents et peu objectifs, et les délais de mise à disposition ces ressources étaient longs et rendaient ces ressources quasiment inaccessibles. Ainsi, le Gouvernement du Sénégal a adopté en 2013, la réforme de l'Acte 3 de la décentralisation pour refonder l'action territoriale de l'État, notamment par l'émergence de pôles territoriaux viables avec une fiscalité locale plus appropriée et des mécanismes innovants de financement. Des institutions ont été créées notamment pour accompagner la réforme et assurer la participation des populations et des élus à travers le Haut Conseil des Collectivités Locales et le Comité National du Dialogue des Territoires. Cependant, il reste des défis à relever pour renforcer la participation des femmes dans les sphères décisionnelles des collectivités territoriales.

En plus de la faible mise en œuvre de la réforme, d'autres défis émergent et portent sur le renforcement des capacités des élus, la participation des femmes, des adolescent(e)s et des jeunes filles et garçons dans la sphère politique et économique et leurs places au niveau des instances décisionnelles, l'insuffisance de mécanismes appropriés de financement des infrastructures, l'absence de dispositifs opérationnels de management et de contrôle et le manque d'harmonisation, d'articulation et de rationalisation des outils de planification du développement territorial.

## **1.2. Avantages comparatifs du Système des Nations Unies au Sénégal**

Pour faire face aux défis de développement durable identifiés, le Système des Nations Unies, à travers le PNUAD 2019-2023, va renforcer son appui aussi bien sur le plan stratégique qu'opérationnel, assurant de fait un rôle de conseiller privilégié des autorités nationales sur les questions de développement stratégique, notamment dans l'élaboration des politiques et stratégies cadres de référence du développement. En outre, il demeure présent sur le terrain à travers des projets et programmes concrets au bénéfice direct des populations, particulièrement les plus vulnérables.

Les leçons apprises du bilan commun pays indiquent que des franges de la population ne jouissent pas de certains droits sociaux, du fait de l'exclusion, de l'inégale répartition des infrastructures et des ressources humaines qualifiées, et de la faible qualité des services. Il s'agit entre autres, des droits relatifs à l'accès aux services sociaux sanitaires de base de qualité et la protection sociale et à l'égal accès à l'éducation ; de l'exclusion des fruits de la croissance économique et de la gouvernance inclusive. Cette situation touche aussi bien les hommes que les femmes. Cependant, il y a une disparité entre hommes et femmes, en matière d'accès et de jouissance de ces droits.

Sur la base de ces défis, les agences du Système des Nations Unies au Sénégal ont analysé individuellement et collectivement les forces et les faiblesses de leurs interventions et examiné de manière critique, les opportunités et menaces de nature à impacter celles-ci. Les résultats de ces analyses contenus dans le rapport du bilan pays ont fait l'objet de partage avec les partenaires au développement, au cours de l'atelier de planification stratégique et ont permis de déterminer les avantages comparatifs du Système des Nations Unies au Sénégal.

Compte tenu de sa neutralité, de sa crédibilité, de son mandat en matière de promotion des Droits Humains, de son expérience et de son réseau d'expertise en matière de développement durable, le Système des Nations Unies au Sénégal dispose des avantages comparatifs dans les domaines suivants :

- La qualité du renforcement des capacités ;
- La qualité du soutien en matière de genre et de protection des droits humains ;
- La qualité de l'expertise en matière de planification et de gestion du développement ;
- La qualité de l'expertise en matière de planification et de réponse rapide aux urgences ;
- La qualité de l'appui en conseil stratégique aux décideurs publics ;
- La pertinence de ses activités sur le terrain ;
- Les actions de plaidoyer pour la mobilisation de ressources et de partenariat pour le développement durable.

Le présent Plan cadre des Nations Unies d'Assistance au Développement mettra l'accent sur le partenariat, le conseil stratégique, la concentration et la cohérence des interventions pour les cinq prochaines années.

## Section 2. DOMAINES PRIORITAIRES STRATÉGIQUES

Au regard des défis majeurs liés à la transformation structurelle de l'économie, au faible niveau d'accès des plus vulnérables aux services sociaux de base et à la protection sociale en général, et en particulier des faiblesses du système de gouvernance, de consolidation de la paix et de maîtrise du contexte sécuritaire complexe, trois domaines prioritaires stratégiques de coopération ont été identifiés :

1. Croissance économique inclusive et durable ;
2. Accès aux Services Sociaux de Base de qualité et Protection Sociale ;
3. Gouvernance, Paix et Sécurité. Cette section présente la matrice de résultats.

Les raisons pour lesquelles l'Équipe Pays des Nations Unies et les partenaires ont choisi de se focaliser sur ces résultats sont mises en exergue. Il en est de même de la manière d'atteindre ces résultats escomptés ainsi que les entités qui contribueront à leur atteinte.

### 2.1 Vue d'ensemble du PNUAD et la Théorie du Changement

Le PNUAD 2019-2023 s'inscrit en droite ligne de la Vision du Plan Sénégal Émergent à l'horizon 2035. C'est un outil pour relever les défis de développement du Sénégal, en s'appuyant sur le leadership du Gouvernement, l'avantage comparatif et le positionnement stratégique du Système des Nations Unies.

L'approche programmatique de la gestion axée sur les résultats a été utilisée pour l'identification des domaines prioritaires stratégiques. Ces domaines de coopération sélectionnés tiennent compte : (i) des causes immédiates, sous-jacentes et profondes des principaux défis de développement relevés par l'analyse causale fondée sur la théorie de changement ; (ii) des rôles, des responsabilités et des capacités des parties prenantes à respecter leurs engagements ; et (iii) des Objectifs de Développement Durable, des instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme ainsi que d'autres instruments internationaux et régionaux. Ceux-ci ont été examinés par rapport aux priorités actuelles contenues dans le Plan Sénégal Émergent.

Les principes et approches de programmation<sup>6</sup> du Groupe des Nations Unies pour le Développement ont également été pris en compte à toutes les étapes de la formulation du PNUAD. Pour répondre aux priorités de développement du Sénégal, trois résultats prioritaires stratégiques et huit effets ont été identifiés avec les principaux indicateurs pour chaque effet. Les résultats prioritaires sont explicitement liés aux axes stratégiques du Plan Sénégal Émergent, à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, à l'Agenda 2030 et aux Objectifs de Développement Durable, assurant ainsi l'alignement des priorités nationales aux impératifs régionaux, africains, et mondiaux que le Système des Nations Unies va soutenir dans les cinq prochaines années.

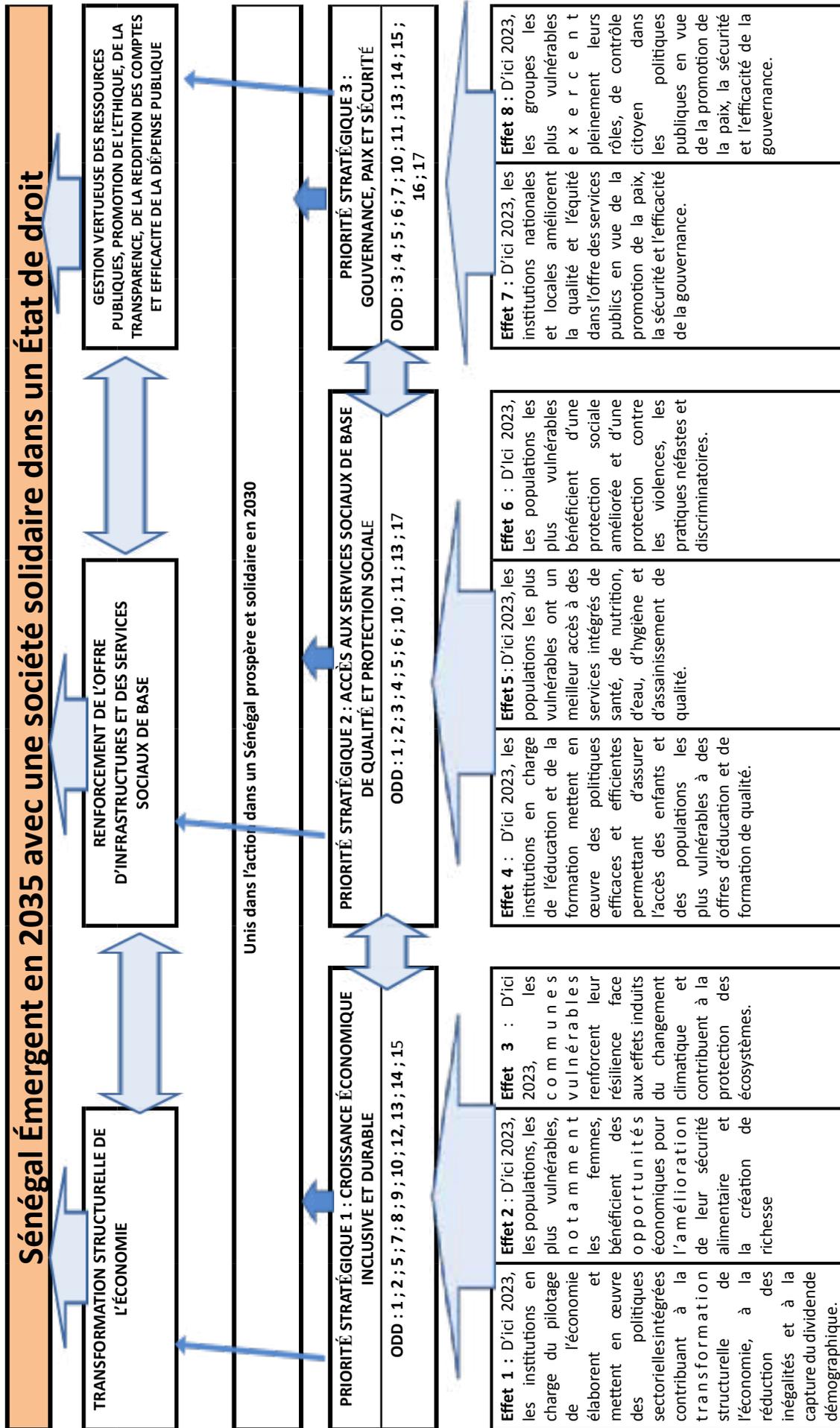
La théorie du changement et la logique de transformation des résultats du PNUAD sont les suivantes : les effets conjugués des huit effets des trois priorités stratégiques permettront au Système des Nations Unies de contribuer aux trois axes stratégiques du Plan Sénégal Émergent et partant aux aspirations de mieux être. Cela est décliné en une vision : « Unis dans l'action dans un Sénégal prospère et solidaire en 2030 »<sup>7</sup>. Cette vision, lorsqu'elle sera réalisée, permettra à tous les Sénégalais et toutes les Sénégalaises de (i) jouir de la bonne gouvernance, des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité ; (ii) bénéficier des services sociaux de base et publics de qualité ; et (iii) bénéficier des avantages d'une croissance économique durable dans une société libérée de toutes formes de violences et dans la sécurité et (iv) se prévenir des chocs climatiques. La théorie de changement qui met en exergue l'interaction et les synergies entre les trois résultats prioritaires stratégiques contribuera à la transformation structurelle de l'économie du Sénégal, la résilience des communautés et à l'amélioration des services sociaux de base de qualité à travers un investissement important pour la capture du dividende démographique.

L'analyse des risques et hypothèses a été effectuée à chaque niveau des résultats du PNUAD. En conséquence, des stratégies d'atténuation ont été conçues pour traiter les risques identifiés à chaque étape du processus de conception du PNUAD. L'accent mis sur la cohérence des interventions du Système

6. *Principes de programmation* : Ne laisser personne derrière ; Les droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; La durabilité et la résilience ; et obligation de rendre compte. *Approches de programmation* : Gestion axée sur les résultats ; Développement de capacité ; Gestion des risques ; Nexus développement, humanitaires et consolidation de la paix ; Soutien politique cohérent ; Partenariats

7. *Vision du Plan Sénégal Émergent*

Figure 2 : Aperçu général de la contribution du PNUAD 2019 – 2023 aux priorités de développement du Sénégal



des Nations Unies et les politiques de développement a permis de s'assurer que les activités de l'Équipe pays ne soient pas dispersées, et que les plans de développement sectoriels existants soient intégrés en prenant en compte les engagements internationaux.

Le PNUAD 2019 – 2023 est formulé de sorte que les interventions de développement du Système des Nations Unies au Sénégal soient intégrées telles que stipulées dans les déclarations du Sommet humanitaire d'Istanbul de 2016. Le système des Nations Unies reconnaît l'importance des partenariats dans son appui à l'Etat du Sénégal pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable. Ces partenariats sont indispensables pour améliorer la coordination, la consultation et la complémentarité dans la mise en œuvre du PNUAD et l'atteinte des cibles des ODD. Le PNUAD est un document stratégique avec des résultats à moyen terme. Les effets du PNUAD doivent être reflétés dans les divers programmes des agences des Nations Unies au Sénégal et dans les plans de travail conjoints des trois groupes de résultats, ainsi que dans tout programme conjoint qui sera formulé au Sénégal dans les cinq années à venir.

Le PNUAD 2019-2023 s'appuiera en outre sur la mobilisation de Volontaires des Nations Unies en support à la réalisation des 8 effets. La contribution des Volontaires des Nations Unies permettra par ailleurs de renforcer la coopération Sud-Sud ainsi et d'accentuer la contribution nationale à la réalisation du PNUAD à travers la mobilisation de Volontaire Nationaux et la promotion du Volontariat.

L'aperçu du cadre de résultats présenté ci-dessous à la figure 2 constitue la contribution du PNUAD aux priorités de développement du Sénégal pour la période 2019-2023

## 2.2 Priorité Stratégique 1 : Croissance économique inclusive et durable

**L'impact stratégique** à la fin de la mise en œuvre du PNUAD est : « Les Sénégalais, en particulier les plus vulnérables bénéficient, des fruits de la croissance économique inclusive en vue de soutenir durablement leur mieux-être ».

Le Système des Nations Unies au Sénégal prévoit d'ici 2023, que les Sénégalais, en particulier les plus vulnérables, bénéficient des fruits de la croissance économique inclusive en vue de soutenir durablement leur mieux-être. Il soutiendra les efforts du Gouvernement sénégalais à relever les défis identifiés dans ce domaine stratégique par une action conjointe et sur la base de son avantage comparatif. Ainsi, il mobilisera un soutien pour développer les politiques, les plans et les cadres réglementaires appropriés visant à la transformation structurelle de l'économie, gage de développement durable.

Les priorités nationales ciblées dans cet axe sont déclinées des stratégies décennales du Gouvernement relatives au pilier I du Plan Sénégal Émergent, prenant en compte l'aspiration des Sénégalais à un meilleur niveau de vie par la poursuite des transformations structurelles de l'économie. Ceci permettra d'offrir des opportunités de création d'entreprises pérennes générant des emplois productifs et décents. Ce résultat stratégique contribue aussi au pilier II du Plan Sénégal Émergent en matière de gestion durable des ressources naturelles et développement équilibré. Le Système des Nations Unies vise également des progrès substantiels pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable 1 ; 2 ; 5 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 12 et 13 ; 14 et 15.

Pour l'atteinte de l'impact de cette priorité stratégique, le Système des Nations Unies en collaboration avec le Gouvernement et les partenaires au développement, a convenu de la réalisation d'ici 2023 les trois effets suivants :

- **Effet 1** : D'ici 2023, les institutions en charge du pilotage de l'économie élaborent et mettent en œuvre des politiques sectorielles intégrées contribuant à la transformation structurelle de l'économie, à la réduction des inégalités et à la capture du dividende démographique ;



- **Effet 2** : D'ici 2023, les populations les plus vulnérables bénéficient des opportunités économiques pour l'amélioration de leur sécurité alimentaire et la création de richesse ;
- **Effet 3** : D'ici 2023, les communes vulnérables renforcent leur résilience face aux effets induits du changement climatique et contribuent à la protection des écosystèmes.

Prenant en compte la volonté et l'engagement du Gouvernement dans la transformation structurelle de l'économie, le Système des Nations Unies au Sénégal, au regard de ses avantages comparatifs, se propose de (i) poursuivre l'appui au développement des Petites et Moyennes Entreprises, y compris les Activités Génératrices des Revenus et la modernisation du secteur informel ; (ii) renforcer les capacités des pouvoirs publics pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique d'industrialisation inclusive et durable ; (iii) appuyer l'élaboration de la stratégie d'aide au développement.

Dans le secteur de l'emploi, le Système des Nations Unies au Sénégal entend poursuivre le renforcement des capacités de la coordination entre les acteurs de développement sous le leadership du Gouvernement afin de (i) appuyer le développement des Petites et Moyennes Entreprises y compris les Activités Génératrices des Revenus et la modernisation du secteur informel ; (ii) faire le plaidoyer et la communication pour améliorer l'accès à l'emploi des communautés vulnérables et des jeunes auprès de la communauté internationale et auprès du Gouvernement ; (iii) soutenir la production et la transformation des produits agricoles ; et (iv) contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés vulnérables (v) soutenir la production et productivité des petits exploitants agricole et le développement des chaînes des valeurs ; et (vi) contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés et ménages vulnérables.

Dans le domaine de l'environnement et du changement climatique, le Système des Nations Unies se propose d'assister le Gouvernement, les secteurs privés, les collectivités locales, et la société civile pour i) renforcer la résilience et les capacités techniques d'adaptation et d'atténuation des communautés

vulnérables au changement climatique et sur les systèmes d'alerte précoces pour une meilleure anticipation, préparation et réponses aux urgences humanitaires ; (ii) contribuer à l'amélioration du système de la prévention et à la gestion des risques climatiques et (iii) renforcer l'appui à la mise en œuvre des politiques nationales sur la protection des écosystèmes.

Pour cet axe, l'appui du Système des Nations Unies consistera principalement à (i) l'élaboration des stratégies et politiques intégrées et leur mise en œuvre pour contribuer à la réduction de l'extrême pauvreté, à l'industrialisation, à l'emploi, et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (ii) faire la promotion de l'information et de la communication sur l'emploi des jeunes et des femmes en milieu rural ; (iii) veiller à une transition énergétique durable. À travers cet engagement, le Système des Nations Unies veut faire bénéficier à la population sénégalaise, plus particulièrement aux enfants, aux adolescents, aux jeunes et aux adultes défavorisés, y compris les filles, les personnes vivant avec un handicap, et les populations des milieux ruraux et péri urbains, des fruits de la croissance économique inclusive en vue de soutenir durablement leur mieux-être. Le volontariat est un outil sur lequel le Système des Nations Unies s'appuiera pour favoriser l'inclusion de ces groupes dans les processus de développement inclusif.

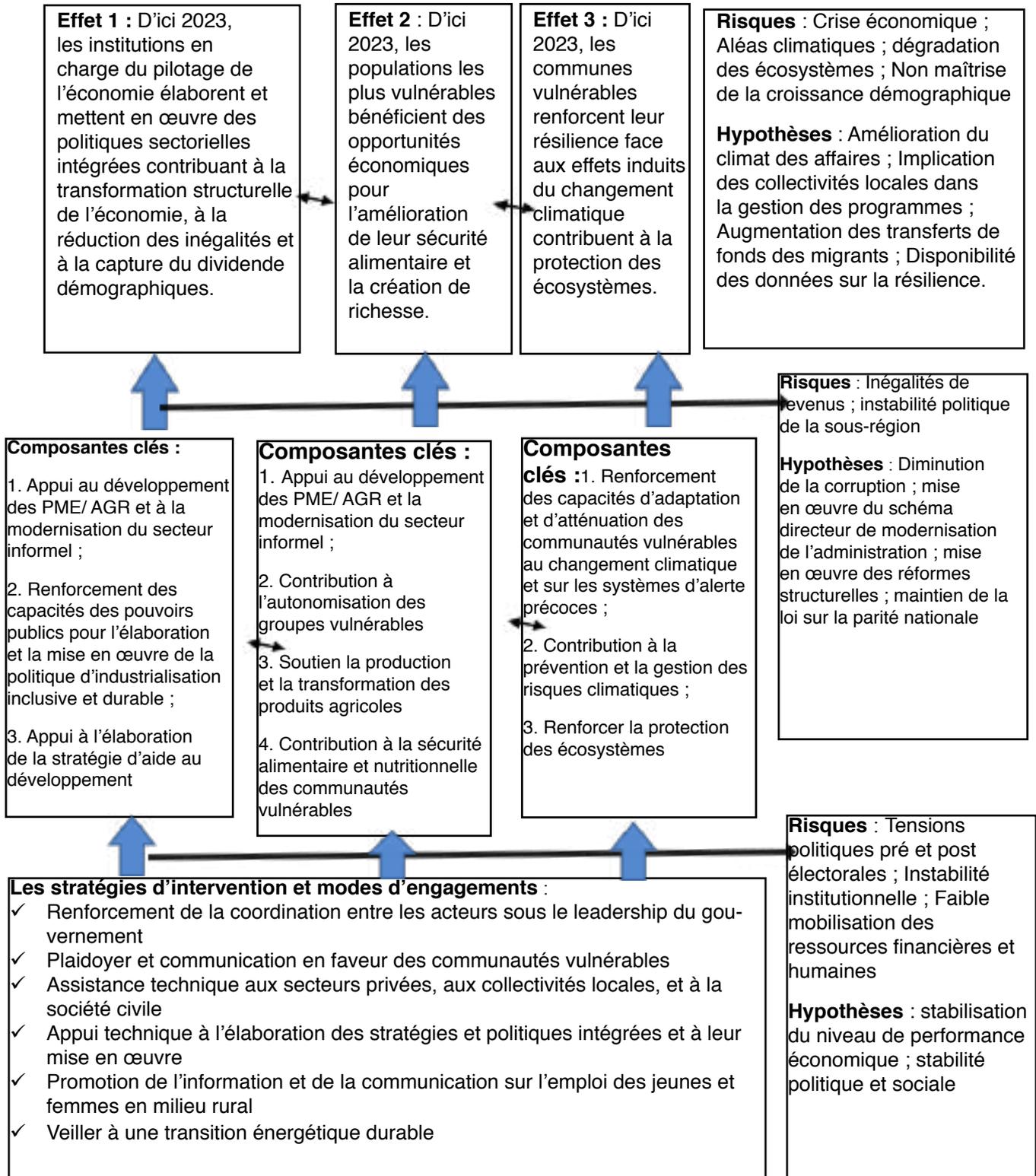
Ce résultat stratégique du PNUAD vise à soutenir la réalisation du Plan Sénégal Émergent et repose sur une théorie de changement qui, nécessite la mitigation des risques de la crise économique, les aléas climatiques, de la dégradation des écosystèmes, et la non maîtrise de la croissance démographique à travers entre autres la diversification de l'économie ; l'intégration des politiques sectorielles tels que les secteurs de l'Industrie, de l'Élevage et de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'Investissement, des Finances, du Commerce, et de l'Emploi pour bénéficier à tous et en particulier aux jeunes, aux femmes et aux groupes vulnérables.

Les mesures pour la réduction des inégalités de revenus et l'atténuation de l'instabilité politique de la sous-région sont indispensables pour l'atteinte des résultats. La maîtrise d'une probable instabilité institutionnelle relative aux élections à venir, et de la stratégie de mobilisation des ressources financières et humaines assureront l'atteinte de résultats escomptés dans ce domaine. Ces mesures de mitigation prises en compte permettront aux Sénégalais et aux plus vulnérables en particulier, de bénéficier des fruits de la croissance économique inclusive en vue de soutenir durablement leur mieux-être. Les trois effets qui ont été identifiés pour contribuer à la réalisation de ce résultat prioritaire stratégique sont en parfaite adéquation avec les priorités stratégiques 3, 4 et 6 du Plan intégré des Nations Unies pour le Sahel à savoir (i) Promouvoir une croissance inclusive et équitable et améliorer l'accès de qualité aux services de base ; (ii) Renforcer la résilience au changement climatique, améliorer la gestion des ressources naturelles et réduire la malnutrition et l'insécurité alimentaire et (iii) Autonomiser les jeunes et les femmes en tant qu'agents de paix et de développement au Sahel.

Ces trois effets sont représentés dans la **figure 3** ci-dessous.

Figure 3: Théorie de Changement : CROISSANCE ECONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE

**Les Sénégalais, en particulier, les plus vulnérables bénéficient des fruits de la croissance économique inclusive en vue de soutenir durablement leur mieux-être**



**Pauvreté persistante en milieu rural et banlieues des villes, les plus vulnérables sont exclus du fruit de la croissance économique et renforce les niveaux des inégalités**

## 2.3 Priorité Stratégique 2 : Accès aux services sociaux de base de qualité et protection sociale

**L'impact stratégique** à la fin de la mise en œuvre du PNUAD est : « Les Sénégalais, en particulier les plus vulnérables, ont accès aux services sociaux de base de qualité et à la protection sociale durable ».

Le Système des Nations Unies au Sénégal prévoit d'ici 2023, que tous les Sénégalais, en particulier les plus vulnérables, aient accès aux services sociaux de base de qualité et à la protection sociale de base et spécialisée. La disponibilité et l'accessibilité des services sociaux et de la protection sociale contribueront à une plus grande cohésion sociale et au développement économique du pays.



Les priorités nationales ciblées dans cet axe sont déclinées par les stratégies décennales du Gouvernement relatives au pilier II du Plan Sénégal Émergent visant l'amélioration des conditions de vie des Sénégalais par le renforcement de l'accès aux services sociaux de base de qualité et la protection sociale des groupes vulnérables. Le Système des Nations Unies vise aussi l'atteinte des Objectifs de Développement Durable 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 10 ; 11 ; 13 ; et 17.

Pour que la majorité des Sénégalais, plus particulièrement les plus vulnérables aient accès aux services sociaux de base de qualité et à la protection sociale, les Agences du Système des Nations Unies au Sénégal, le Gouvernement, les partenaires au développement, les organisations non-Gouvernementales nationales et internationales ont convenu de la réalisation d'ici 2023 des trois principaux effets ci-dessous :

- **Effet 4** : D'ici 2023, les institutions en charge de l'éducation et de la formation mettent en œuvre des politiques efficaces et efficientes permettant d'assurer l'accès des enfants et des populations les plus vulnérables<sup>8</sup> à des offres d'éducation et de formation de qualité ;

<sup>8</sup> Notamment les filles, les handicapés, les enfants hors de l'école, les jeunes et adultes défavorisés, et les populations des milieux ruraux et péri urbains

- **Effet 5** : D'ici 2023, les populations les plus vulnérables ont un meilleur accès à des services intégrés de santé, de nutrition, d'eau, d'hygiène, et d'assainissement de qualité ;
- **Effet 6** : D'ici 2023, les populations les plus vulnérables bénéficient d'une protection sociale améliorée et d'une protection contre les violences, les pratiques néfastes et discriminatoires.

Le Système des Nations Unies entend continuer à œuvrer dans le domaine stratégique des services sociaux de base de qualité et la protection sociale. Il s'agira d'intervenir dans les domaines suivants : éducation, santé, VIH/Sida, nutrition, alimentation, eau, hygiène, assainissement, protection sociale de base et spécialisée pour lesquels il se prévaut d'un avantage comparatif certain. La stratégie du Système des Nations Unies dans le domaine de l'accès aux services sociaux de base consistera à faire un plaidoyer auprès du Gouvernement pour l'accès de toutes les populations, notamment les plus vulnérables. Cela nécessite de (i) accompagner la mise en place de partenariats public-privé pour renforcer l'offre des services sociaux de base de qualité ; (ii) identifier et analyser les goulots d'étranglement de l'accès aux services sociaux de base et (iii) coordonner les interventions des agences dans le secteur.



Dans le secteur de l'éducation, le Système des Nations Unies s'attèlera à appuyer les Ministères en charge de l'éducation et de la formation pour mettre en adéquation les systèmes éducatifs et de formation professionnelle avec les ambitions du Plan Sénégal Émergent, conformément aux orientations du Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence (PAQUET) du secteur Éducation et Formation pour la période 2018-30, lequel avance les trois axes stratégiques suivants : (i) Accès équitable ; (ii) Qualité améliorée ; (iii) Gouvernance transparente, inclusive et efficace . Il s'agira notamment de mettre en place des dispositifs permettant d'augmenter de manière significative la proportion d'enfants bénéficiant d'un cycle complet d'éducation de base (du préscolaire au moyen) de qualité, et de diversifier les offres d'éducation, de formation, et d'alphabétisation afin de mieux prendre en compte les attentes des publics cibles et les besoins du marché de l'emploi. Le Système des Nations Unies s'efforcera également d'accompagner la définition et la mise en œuvre de stratégies contribuant au renforcement de l'efficacité et de l'efficacé du système d'éducation et de formation, notamment dans les domaines de la gestion et de la formation des enseignants, de la décentralisation, de la gouvernance, et de l'inclusion des populations les plus vulnérables.

Dans le domaine de la santé, le Système des Nations Unies compte œuvrer pour l'offre d'un paquet complet de services de santé de qualité aux populations les plus vulnérables ; renforcer les capacités du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale et des communautés dans la prévention des maladies et l'utilisation des services de santé ; renforcer les capacités du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale sur la gestion des urgences maternelles, néonatales et infanto-juvéniles , la prévention des traumatismes et la drépanocytose ; renforcer les capacités des communautés sur les pratiques d'alimentation des enfants ; renforcer les capacités du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale et des communautés dans la prise en charge intégrée de la petite enfance, renforcer les capacités du Ministère de la Santé pour une meilleure coordination et la collaboration intra et intersectorielle des thématiques transversales (État civil, violences basées sur le genre, santé des adolescentes, VIH, etc).

Sur le plan de la protection sociale, il s'agira de renforcer l'offre et l'accès aux services de protection sociale pour les plus vulnérables, de prévenir les situations de violences, pratiques néfastes et discriminatoires tout en renforçant l'accès des victimes de violations de droits aux services de protection spécialisés. L'accent sera mis sur le renforcement de capacités des Ministères sectoriels à élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer les mesures de protection sociale et de protection spécialisée dans le cadre des stratégies, politiques, et plans dans ce domaine. Le Système des Nations Unies prévoit par ailleurs de lancer un plaidoyer actif sur la vulnérabilité des enfants et l'importance de mettre en place un système de protection sociale intégrée<sup>9</sup>.

D'une manière générale, le renforcement des capacités concernera également les organisations communautaires de base et de manière plus large les communautés afin qu'elles s'approprient et gèrent mieux les infrastructures et équipements mis en place, promeuvent des normes sociales et des comportements plus favorables à la protection, accèdent et utilisent des services sociaux de qualité y compris en situation humanitaire.

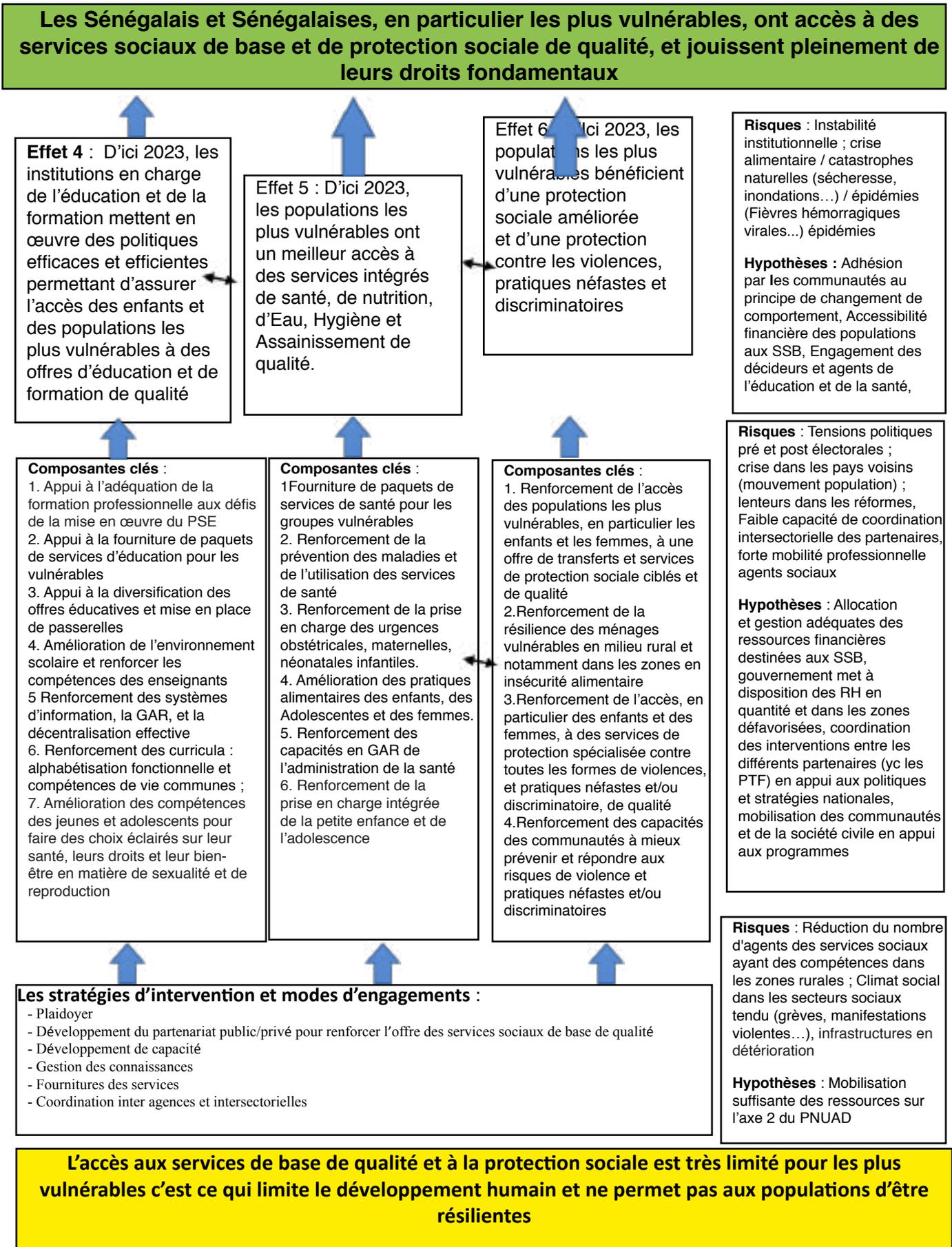
En définitive, la fourniture des services de base dans les secteurs de la santé, de l'éducation, d'eau, d'hygiène, d'assainissement et de la protection sociale est reconnue comme l'une des stratégies pour améliorer l'accès aux services sociaux de base de qualité et la protection sociale au Sénégal. Il s'avère donc nécessaire d'aborder les principales causes de la sous-performance dans la prestation des services sociaux de base de qualité et la protection sociale sous les deux angles que sont l'offre et de la demande pour apporter des changements dans ces secteurs.

La théorie de changement pour ce deuxième résultat stratégique suppose que les hypothèses suivantes soient réalisées: a) l'adhésion des communautés pour le changement de comportement est effective en matière des services sociaux de base; b) les partenaires s'engagent véritablement dans le secteur; c) les ressources financières adéquates sont disponibles; d) les agents de l'éducation et de la santé sont engagés; f) la motivation et la gouvernance dans les services sociaux de base est améliorée. Dans ces conditions, le niveau et la qualité de prestation des services de santé, d'éducation et de la protection sociale peuvent être améliorés. Lorsque le niveau et la qualité de ces services sont améliorés, alors l'impact de ce résultat stratégique « Les populations, en particulier les plus vulnérables ont accès aux services sociaux de base de qualité et à la protection sociale durable » est atteint. La réalisation de ces trois principaux effets qui constituent le noyau dur des services sociaux de base et de la protection sociale interagissent entre eux et qui contribuent à la réalisation du deuxième résultat stratégique. Ces trois effets présentés ci-dessous par la figure 4 sont en parfaite corrélation avec la priorité 3 du Programme Intégré des Nations Unies pour le Sahel « Promouvoir une croissance inclusive et équitable et améliorer l'accès de qualité aux services de base. » et la cible 3c de l'ODD 3<sup>10</sup>.

9. Rappelons l'ODD 1.3 relatif à la protection sociale a été retenu, à savoir : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

10. Dans l'ODD 3 « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge », la cible 3.c est « Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement » et la sous-cible 3.c.1 « Densité et répartition du personnel de santé »

Figure 4 : Théorie de Changement : ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE DE QUALITE ET PROTECTION SOCIALE



## 2.4 Priorité Stratégique 3 : Gouvernance, Paix et Sécurité

**L'impact stratégique** à la fin de la mise en œuvre du PNUAD est : « Les Sénégalais jouissent d'une gouvernance inclusive et d'un État de droit ».

L'impact stratégique à la fin de la mise en œuvre du PNUAD est : « Les Sénégalais jouissent d'une gouvernance inclusive et d'un État de droit ».

Les priorités nationales ciblées dans cet axe sont déclinées des stratégies décennales du Gouvernement relatives au pilier III du Plan Sénégal Émergent visant la performance de l'action Gouvernementale, et la cohésion sociale des communautés l'une des conditions indispensables pour la stabilité du pays. L'Équipe pays du Sénégal vise aussi à travers cette priorité stratégique l'atteinte des Objectifs de Développement Durable 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 10 ; 11 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; et 17.



Pour l'atteinte de l'impact de cette priorité stratégique sur la gouvernance, paix et sécurité, le Système des Nations Unies en collaboration avec le Gouvernement et les partenaires au développement ont convenu à la réalisation d'ici 2023 des deux effets suivants :

- **Effet 7** : D'ici 2023, les institutions nationales et locales améliorent la qualité et l'équité dans l'offre des services publics en vue de la promotion de la paix, de la sécurité et de l'efficacité de la gouvernance ;
- **Effet 8** : D'ici 2023, les groupes les plus vulnérables exercent pleinement leurs rôles, de contrôle citoyen dans les politiques publiques en vue de la promotion de la paix, de la sécurité et de l'efficacité de la gouvernance.

Ces **effets 7 et 8** constituent une réponse aux priorités 1 et 6 du Programmes Intégré des Nations Unies

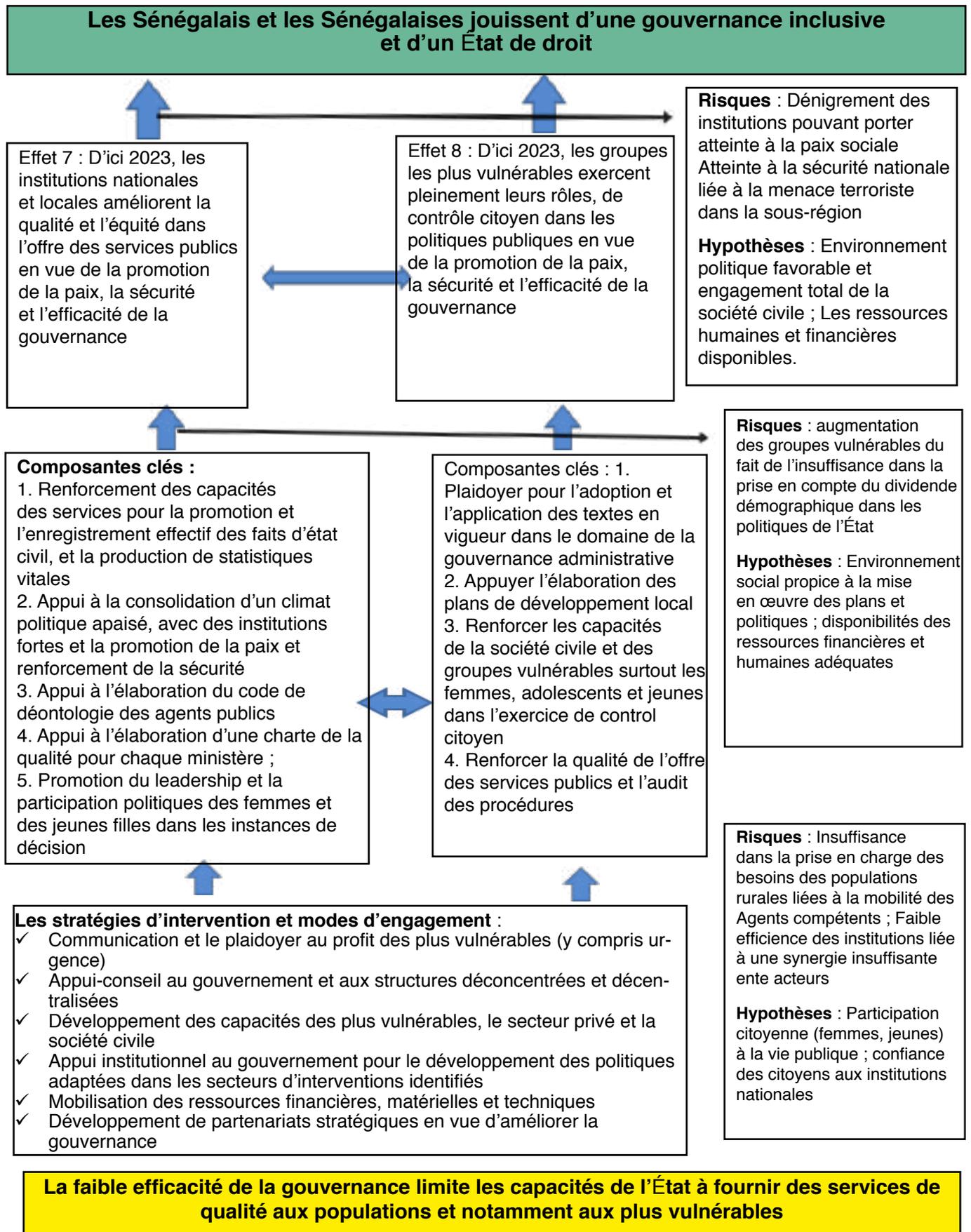
pour le Sahel que sont « Promouvoir la coopération transfrontalière et régionale pour la stabilité et le développement » et « Autonomiser les jeunes et les femmes en tant qu'agents de paix et de développement au Sahel ».

La stratégie de coopération du Système des Nations Unies pour permettre aux Sénégalais de jouir d'une gouvernance inclusive est centrée autour du plaidoyer pour l'élaboration du code de déontologie des agents publics, et d'une charte de la qualité pour chaque ministère qui permettent l'amélioration de l'efficacité de l'administration sénégalaise. Le Système des Nations Unies entend promouvoir et renforcer l'enregistrement des faits d'état civil et la production de statistiques vitales, il soutiendra la communication et appuiera le renforcement de capacités nationales en matière de promotion, suivi, et enregistrement effectif des faits d'état civil, en particulier les naissances, y compris en renforçant la collaboration entre les secteurs. En outre, le Système des Nations Unies va poursuivre l'appui à l'élaboration des lois de portée générale visant la consolidation d'un climat politique apaisé, avec des institutions fortes et la promotion de la paix et renforcement de la sécurité ; et de poursuivre l'accompagnement de l'Office National de la Lutte contre la Corruption et du Ministère de la fonction publique dans la qualité de l'offre des services publics et l'audit des procédures.

Considérant qu'un pays ne peut aspirer au développement durable sans réunir les conditions de stabilité, de cohésion sociale et de respect des droits humains, le Système des Nations Unies au Sénégal s'engagera à poursuivre le plaidoyer pour l'adoption et l'application des textes en vigueur dans le domaine de la gouvernance administrative ; au renforcement des capacités techniques de la société civile pour l'exercice de contrôle citoyen ; à appuyer l'élaboration des plans de développement local pour la fourniture de services et conseils aux porteurs de projets. Le Système des Nations Unies en collaboration avec les mécanismes nationaux appropriés et des organisations de la société civile va renforcer la communication et le plaidoyer au profit des plus vulnérables, y compris en situation d'urgence, l'appui-conseil au Gouvernement et aux structures déconcentrées et décentralisées, au développement des capacités des plus vulnérables ainsi que le secteur privé et la société civile, à la mobilisation conjointe des ressources financières, matérielles et techniques. L'engagement du Système des Nations Unies ici est aussi, et surtout, le développement de partenariats stratégiques en vue d'améliorer la gouvernance administrative, la paix et la sécurité.

La théorie du changement est fondée sur les hypothèses que si toutes les femmes, tous les adolescents et tous les jeunes participent également aux processus décisionnels liés à la gouvernance administrative locale, à la gestion et à la résolution des risques à la gestion de l'environnement, des vulnérabilités et des conflits en temps opportun sur la base de l'équité et de la justice ; si les citoyens ont confiance aux institutions nationales pour la promotion de la gouvernance, de la paix et de la sécurité; si un environnement social propice à la mise en œuvre des plans et politiques est créé; si les ressources financières et humaines adéquates sont disponibles ; si un environnement politique favorable est créé et l'engagement de la société civile est totalement acquis alors les institutions nationales seront capables d'offrir des services publics de qualité à la population et les communautés particulièrement vulnérables seront plus résilientes et pacifiques. C'est ainsi que dans leur ensemble, les Sénégalais jouiront d'une gouvernance inclusive dans un État de droit. Les évidences montrent que la participation citoyenne, notamment des femmes, des adolescents et des jeunes à la vie publique augmente l'efficacité de la gouvernance administrative et réduit les inégalités. Mettre l'accent sur le contrôle citoyen est important dans le processus de développement durable. La figure 5 ci-dessous décrit comment les réalisations des deux principaux effets de gouvernance, paix et sécurité interagissent pour contribuer à l'impact sur des Sénégalais jouissant d'une gouvernance inclusive et d'un État de droits.

Figure 5 : Théorie du Changement pour la PRIORITE STRATEGIQUE 3 : GOUVERNANCE, PAIX ET SECURITE



## Section 3. RISQUES ET HYPOTHESES

Les hypothèses sont des suppositions qui rentrent dans la logique « si-alors » du cadre des résultats. Elles reflètent les conditions nécessaires qui doivent être réalisées pour que les interventions des Nations Unies au Sénégal durant la période de cinq années à venir conduisent aux résultats escomptés. Elles représentent des points d'agenda pour le travail de plaidoyer et d'engagement politique des chefs d'agences du Système des Nations Unies.

Les principales hypothèses évoquées dans les différents théories de changement précédentes concernent la mise à disposition effective des ressources humaines en quantité et en qualité pour faire fonctionner les services publics, notamment les services sociaux de base au niveau des zones défavorisées, les allocations effectives des ressources prévues pour le financement des services sociaux de base et autres compétences transférées, la coordination effective de l'ensemble des partenaires y compris les PTF en appui à la mise en œuvre des politiques, programme et stratégies nationaux et la mobilisation effective des communautés et de la société civile autour des résultats escomptés.

Les risques sont des évènements externes et hors contrôle du Système des Nations Unies, et qui ont une influence sur la mise en œuvre des résultats du PNUAD. Dans la mesure du possible, ils doivent être mitigés à travers la prévention, le plaidoyer et l'engagement politique de haut niveau. Si les risques surviennent, il faut recourir à des mécanismes d'ajustement du programme. Les risques et les hypothèses doivent faire l'objet d'un suivi systématique au même titre que les résultats du PNUAD.

L'un des risques pour tous les axes est que les agences des Nations Unies ne réussissent pas à mobiliser suffisamment de ressources financières et humaines pour tenir leurs engagements au regard de la crise économique mondiale ambiante.

Le manque de confiance entre les citoyens et les institutions à cause du manque d'efficacité des politiques publiques est un autre facteur de risque. Selon le bilan commun de pays, il y a un besoin d'améliorer la qualité des services publics comme la justice, la santé, la police, l'éducation, la sécurité et autres qui pourraient atténuer le mécontentement des populations. Cette crise de confiance serait aggravée par une lenteur dans la mise en œuvre des réformes annoncées et envisagées par les autorités, le manque d'indépendance du pouvoir judiciaire et les abus de plus en plus excessifs d'un pouvoir exécutif qui se renforce chaque jour au détriment des autres pouvoirs notamment législatif et judiciaire. Si cette crise de confiance perdure cela freinerait le développement du capital humain, base de la croissance économique durable.

De potentielles crises de grande ampleur, non prévisibles à ce jour, pourraient affecter la résilience des populations et les rendre plus vulnérables à des chocs futurs et freiner de façon significative la mise en œuvre du PNUAD par une réallocation des ressources humaines et financières.

Le Sénégal a été plusieurs fois sujet à des situations humanitaires de nature à déséquilibrer les systèmes de réponse habituels du Gouvernement et des partenaires humanitaires. Depuis 2005, le Sénégal a été affecté par cinq crises d'insécurité alimentaire et nutritionnelle (en 2005, 2008, 2010, 2012 et 2013) liées notamment à des facteurs climatiques mais aussi socio-politiques.

La survenue d'une grande sécheresse dans le Sahel pendant la mise en œuvre du PNUAD 2019-2023 pourrait augmenter les besoins humanitaires et nécessiter une réorientation des ressources pour répondre aux urgences. Le Sénégal est également directement exposé au risque d'inondations de grandes ampleurs telles que celles connues en 2009 et 2012 et qui pourraient affecter le bon déroulement des programmes qui seraient en cours.

L'instabilité de la zone sahélo-saharienne fait craindre des attaques terroristes sur son sol du fait de sa position stratégique et des nombreux intérêts étrangers qui y sont présents. Le pays est de plus en plus confronté à des urgences de santé publique d'origine infectieuse (dengue, Fièvre de la Vallée du Rift, Fièvre Crimée Congo.) qui impactent sur la mise en œuvre efficace des autres programmes de santé. La survenue récente de l'épidémie Ébola et ses conséquences néfastes sur le système de santé ont entraîné une prise de conscience quant à la nécessité de s'organiser pour mieux prendre en charge ces urgences de santé publique.

D'autres facteurs pouvant affecter la mise en œuvre du PNUAD sont : 1) la non maîtrise de la croissance démographique, 2) la faible capacité du Gouvernement pour la coordination de l'aide et celle des Nations Unies dans la coordination des interventions ; 3) la probabilité non négligeable de perturbation dans la mise en œuvre du programme pendant la période pré et postélectorale de 2019.

Certaines mesures de mitigation incluront un financement innovant avec le secteur privé, le plaidoyer et les nouvelles<sup>11</sup> stratégies de travail des Nations Unies pour surmonter les risques. Il en est de même de la réforme du Système de Développement des Nations Unies qui fait du PNUAD un cadre d'aide au développement revitalisé, stratégique, flexible et accès sur les résultats. Il est supposé que le Gouvernement reste attaché à sa Vision 2035 du Plan Sénégal Émergent opérationnalisé par le Plan d'Actions Prioritaires 2019 – 2023 sur lequel les résultats stratégiques prioritaires ont été construits. Si le niveau de performance économique actuel est maintenu ou en augmentation, cela créerait un environnement social propice à la mise en œuvre des plans et politiques.

De même, si la loi sur la parité, les réformes structurelles et le schéma directeur de modernisation de l'administration sont effectivement mis en œuvre, cela permettra d'améliorer la qualité de la gouvernance, celle des services sociaux de base et le climat des affaires. En outre, il est présumé que les communautés et la société civile adhèrent aux changements de comportement, promeuvent une plus grande protection des personnes vulnérables contre les abus et les violations de droits, et qu'elles participent aux débats de la vie publique, ainsi que dans la mise en œuvre du PNUAD.

Il est supposé en fin que les partenaires techniques et financiers s'engageront et concentreront véritablement et pleinement leurs énergies sur la facilitation du développement durable du Sénégal. Des hypothèses non négligeables telles que l'augmentation des transferts de fonds des migrants, l'engagement des agents des services sociaux de base et la stabilité politique et sociale constituent des atouts majeurs pour la réussite du PNUAD 2019 -2023.

---

*11. Nouvelles stratégies de travail du SNU se base sur l'idée d'obtenir des résultats collectifs en s'appuyant sur les avantages comparatifs d'un éventail diversifié d'acteurs, sur plusieurs années. L'objectif est de réduire efficacement les besoins en aide humanitaire et ce faisant, de contribuer au projet à long-terme défini par les objectifs de développement durable qui consiste à 'ne laisser personne de côté'.*

## Section 4. STRATÉGIE DE FINANCEMENT ET ESTIMATIONS DES RESSOURCES

### 4.1 Stratégie globale de financement PNUAD 2019 – 2023

La stratégie de mobilisation de ressources de ce Plan cadre des Nations Unies d'Assistance au Développement du Sénégal pour la période 2019 - 2023 sera conforme aux exigences des modalités de financement de l'Agenda 2030 à travers une approche de financement multi-partenariat public - privé. Sur la base du cadre budgétaire commun ci-dessous présenté au tableau 1, conforme à l'approche « Unis dans l'Action », l'Équipe pays développera une stratégie conjointe de mobilisation de ressources d'au moins \$ 300 594 nécessaires pour l'atteinte des résultats du PNUAD définis en commun accord avec le Gouvernement. L'impact du PNUAD 2019-2023 sur le plan du développement dépendra en grande partie de la capacité de l'équipe de pays des Nations Unies à mobiliser ce gap de financement de plus de 50% du budget global du PNUAD.

Tableau 1: Estimation budgétaire PNUAD 2019 - 2023 par résultats stratégiques selon l'agence

Agences/Fonds / Programmes	Croissance économique inclusive et durable			Services sociaux de base et la protection sociale			Gouvernance, Paix et Sécurité			Total Agence
	Total	Disponible	Gap	Total	Disponible	Gap	Total	Disponible	Gap	
BIT	7 455 000	8 455 000	1 000 000	3 000 000	30 000	3 000 000	2 000 000	30 000	2 000 000	12 515 000
FADP	14 500 000	8 445 343	6 054 657	4 500 000	1 915 514	2 584 486	-	-	-	19 400 000
FIDA	103 500 000	103 500 000	-	-	-	-	-	-	-	103 500 000
HCOH	-	-	-	802 446	802 446	-	380 000	280 000	100 000	1 382 446
HCR	700 000	20 000	680 000	750 000	150 000	600 000	150 000	30 000	120 000	1 600 000
OMM	24 500 000	5 700 000	18 800 000	7 000 000	1 900 000	5 100 000	10 800 000	2 700 000	8 100 000	42 500 000
OMS	-	-	-	18 474 073	3 034 814	15 439 259	-	-	-	18 474 073
ONUSDI	12 000 000	8 000 000	4 000 000	2 500 000	-	2 500 000	2 500 000	-	2 500 000	17 000 000
ONU/FEMMES	8 481 774	81 774	8 400 000	1 529 332	250 722	1 278 610	4 560 540	454 587	4 105 953	14 581 686
ONUSIDA	-	-	-	750 000	500 000	250 000	-	-	-	750 000
PAM	75 083 432	10 000 000	65 083 432	42 750 710	-	42 750 710	-	-	-	87 834 142
PNUD	95 274 400	24 512 600	70 761 800	-	-	-	22 000 000	3 700 000	18 300 000	118 274 400
UNICEF	10 000 000	4 500 000	5 500 000	-	-	-	-	-	-	10 000 000
UNESCO	620 000	-	620 000	1 300 000	560 000	740 000	330 000	-	330 000	2 250 000
UNFPA	-	-	-	43 426 484	37 245 184	6 181 300	2 837 070	2 137 070	600 000	44 063 554
UNICEF	-	-	-	64 127 000	30 115 000	34 012 000	10 779 000	8 727 000	2 052 000	74 906 000
UNODC	-	-	-	6 000 000	2 500 000	3 500 000	2 400 000	1 200 000	1 200 000	8 400 000
UNOPS	1 200 000	1 200 000	-	4 900 000	-	4 900 000	5 500 000	5 400 000	100 000	11 700 000
UNW	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	3 000 000
<b>Total</b>	<b>307 604 606</b>	<b>170 525 126</b>	<b>137 079 480</b>	<b>200 840 055</b>	<b>79 663 510</b>	<b>121 176 545</b>	<b>65 360 650</b>	<b>23 022 667</b>	<b>42 337 983</b>	<b>573 805 311</b>

L'approche de mobilisation des ressources est basée sur le principe selon lequel le Gouvernement a la responsabilité première du développement économique et social du pays en utilisant les ressources nationales alors que le rôle du Système des Nations Unies est de fournir un appui technique et de mobiliser des ressources additionnelles nécessaires dans une approche partenariale. La proactivité, la crédibilité et la transparence constitueront les principes directeurs pour la mobilisation des diverses sources de financement ainsi que dans sa gestion. L'Équipe pays travaillera à renforcer sa proactivité dans le contact et les relations avec les Partenaires Techniques et Financiers, sa crédibilité et surtout à gagner la confiance des donateurs en faisant la preuve de sa capacité à gérer les ressources qui lui sont allouées et produire des résultats visibles et durables.

Le contexte de mise en œuvre du PNUAD 2019 – 2023 pourrait être contraignant au regard des perspectives économiques du pays avec l'exploitation du pétrole dans les cinq années à venir, cela limiterait par exemple l'accès du Sénégal à certains guichets. Cela impliquerait la nécessité d'une diversification des partenariats avec le secteur privé, avec la diaspora, et une mobilisation plus importante des ressources domestiques. Une telle mobilisation des ressources s'appuierait sur la stratégie suivante :

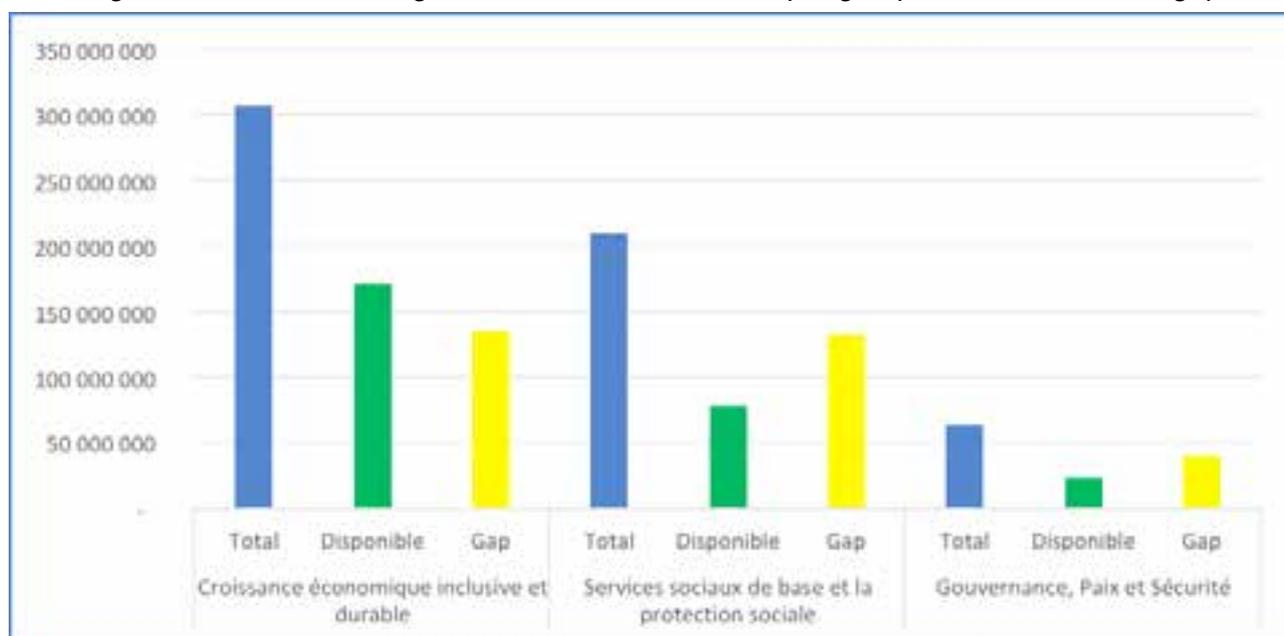
- Un ciblage des interventions : En fonction des avantages comparatifs, le Système des Nations Unies devra développer des interventions en mettant en évidence l'alignement de son action aux priorités nationales, sa cohérence et sa complémentarité avec les initiatives des autres acteurs ;
- Une stratégie conjointe : Sur la base d'une responsabilité conjointe, d'une implication constante

et d'une confiance mutuelle, des initiatives doivent être menées en complément aux actions des différentes agences. L'approche « Unis dans l'Action » doit servir de guide dans la mobilisation des ressources et dans la mise en œuvre des plans et programmes conjoints. Cette approche devra permettre de consolider et de mieux valoriser la collaboration avec les partenaires traditionnels et l'ouverture à de nouveaux partenaires.

## 4.2 Estimation financière pour la mise en œuvre du PNUAD 2019 – 2023

Un montant estimatif de \$ 573 805 311 dollars américains sera nécessaire pour la mise en œuvre des huit effets du PNUAD dont \$273 211 303 sont disponibles soit 48%, les \$300 594 008 sont à rechercher ; ce qui représente 52% du montant estimatif global. Durant la mise en œuvre du PNUAD, les besoins en ressources financières seront examinés, mis à jour pendant les préparations du plan de travail conjoint et la revue des rapports annuels. Les ressources financières estimées requises par le système des Nations Unies pour la réalisation de chaque résultat stratégique attendu du PNUAD sont présentées dans la figure 6 ci-dessous.

Figure 6 : Estimation budgétaire PNUAD 2019 - 2023 par groupe de résultats stratégiques



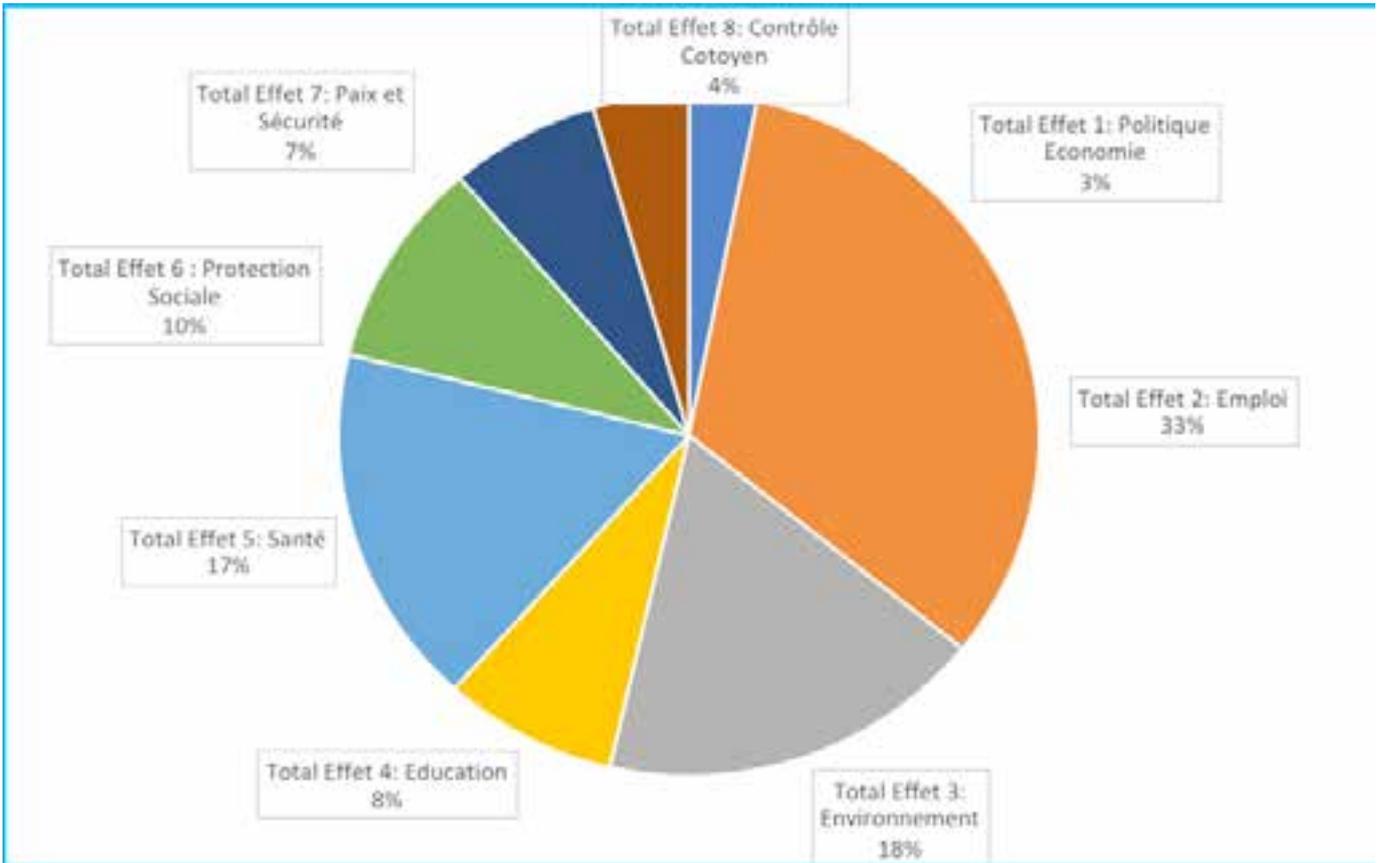
À l'horizon 2023, le volume global des ressources financières estimatif est reparti comme suit, par résultat stratégique : i) Croissance économique inclusive et durable \$ 307 604 606 soit 54% ; ii) Services sociaux de base de qualité et protection sociale \$200 840 055 soit 35% ; et iii) Gouvernance, paix et sécurité \$65 360 650, soit 11%.

On note que la transformation structurelle de l'économie est une priorité de haute importance pour le Gouvernement sénégalais mais qu'elle l'est aussi pour l'Équipe pays des Nations Unies au Sénégal. Les résultats de l'évaluation du PNUAD 2012 – 2018 soulignent que le Système des Nations Unies au Sénégal a contribué plus significativement dans les initiatives de croissance inclusive génératrices d'emplois durables et décents ainsi que dans d'autres domaines. Ce qui a permis d'influencer sur le taux de pauvreté, il a évolué favorablement avec une baisse de 6,7 % par rapport à 2005.

On note également, qu'il faudrait plus d'effort dans la mobilisation des ressources pour les résultats stratégiques dans les secteurs des « Services sociaux de base et de la protection sociale » ; et « Gouvernance, paix et sécurité » car les niveaux des ressources disponibles sont de 40 % et 35% respectivement. Contrairement au résultat stratégique sur la croissance économique inclusive et durable dont le niveau des ressources disponibles est largement au-dessous de celui à mobiliser (55%).

Toutefois, ces niveaux des ressources financières par résultats stratégiques cachent des disparités entre les effets du PNUAD 2019 – 2023 comme le montre la **figure 7** ci-dessous.

Figure 7 : Estimation budgétaire PNUAD 2019 - 2023 par Effet du PNUAD 2019 - 2023



Sur la base des contributions financières des agences par effets du PNUAD, on note que le secteur de l'emploi (33%) est la toute première priorité de l'Équipe pays au Sénégal, il est suivi du secteur environnement et changement climatique (18%) et du secteur Santé (17%). L'accompagnement financier des Nations Unies au Gouvernement du Sénégal dans l'élaboration des politiques économiques représente que 3% du budget du PNUAD. Les détails du budget par Agence, Fonds et Programmes selon les effets du PNUAD sont à l'annexe 2 de ce document.

L'augmentation budgétaire du présent PNUAD 2019 – 2023 (\$573 805 311), soit une augmentation de 57% en valeur relative comparée au précédent PNUAD 2012-2018 (\$249 242 852) alors que le nombre des agences signataires du PNUAD n'a pas changé, s'explique par la réelle volonté et l'engagement, y compris dans la planification sans précédent des agences au Sénégal, de travailler ensemble dans l'esprit « Unis dans l'Action ». De plus, les agences et programmes ont mieux communiqué dans le cadre du PNUAD sur les budgets que dans le passé.

## Section 5. MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE

### 5.1. Les instruments de programmation conjointe

S'inscrivant dans l'approche « Unis dans l'Action », le système des Nations Unies, en étroite collaboration avec le Gouvernement, s'engage à adapter les procédures opérationnelles standards dans le contexte du Sénégal en appui à la mise en œuvre du PNUAD. Le Système des Nations Unies entend ainsi mettre en œuvre : i) un programme commun ; ii) un cadre budgétaire commun de programmation ; iii) une stratégie conjointe des opérations ; iv) une stratégie conjointe de communication et v) un cadre de commune redevabilité entre les agences dans l'exercice du leadership en ce qui concerne le pilotage du PNUAD. La figure ci-dessous illustre les interrelations entre les cinq piliers de l'approche « Unis dans l'Action » d'appui de l'Équipe pays au Sénégal.

Figure 8 : Le PNUAD dans le cadre de l'approche Unis dans l'Action



En concertation avec le Gouvernement, le Système des Nations Unies coordonnera la planification et la mise en œuvre de ses activités au Sénégal. Ainsi, le PNUAD met en évidence toutes les activités programmatiques, opérationnelles et de communication de tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies en Sénégal.

#### Plans de travail conjoints

Le PNUAD 2019-2023 sera mis en œuvre à travers les plans de travail conjoint qui peuvent être soutenus par des programmes conjoints. Le Système des Nations Unies prévoit un plan de plan de travail conjoint qui sera élaboré par les groupes de résultats stratégiques. Celui-ci regroupe plusieurs agences autour des effets du PNUAD qui contribuent à un ou plusieurs résultats stratégiques sous la coordination de l'équipe de gestion des programmes. Les Nations Unies veilleront à la cohérence et à la coordination de la mise en œuvre des plans de travail conjoints qui sont interdépendants. Sous la supervision technique de l'équipe de gestion de programme des Nations Unies, les groupes de résultats auront régulièrement des échanges sur la mise en œuvre des différents plans de travail conjoints notamment les progrès enregistrés, les problèmes rencontrés, les leçons apprises, et les bonnes pratiques. Ci-dessous le tableau 2 sur les modalités spécifiques et les partenariats pour l'atteinte de chaque effet du PNUAD.

**Tableau 2 : Modalités spécifiques d'appui du Système des Nations Unies et de partenariats nécessaires pour l'atteinte de chaque effet**

Résultats Stratégiques	Effets PNUAD	Partenaires Nations Unies	Engagement agences	Partenaires
Croissance économique inclusive et durable	<i>Effet 1 : Politique Economique.</i>	FAO, BIT, PNUD, ONUDI, ONUFEMMES, UNOPS, OIM, PAM, OIM, UNFPA, UNV	Appui- Conseil, Appui institutionnel	MIM, MAER, MEED, MPIPDE, MEFP, BOS
	<i>Effet 2 : Emploi</i>	FAO, BIT, PAM, ONUFEMMES  FIDA, PNUD, ONUDI, UNESCO, UNCDF, OIM  OCHA, UNFPA, UNV	Mobilisation des ressources, Plaidoyer, ciblage différencié en faveur des plus vulnérables	ANSD, MJECC, PNMS, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement
	<i>Effet 3 : Environnement et changement climatique</i>	FAO, BIT, PAM, ONUDI, ONUFEMMES, PNUD, UNESCO, FIDA, HCR, UNOPS, OIM, OCHA, UNV	Appui- Conseil, Appui institutionnel, Mobilisation des ressources	MEDD, UNPA, PNMS, MJECC, UNEP, Fonds Mondial pour l'Environnement, collectivités locales, le secteur privé et société civile
Services sociaux de base et la protection sociale	<i>Effet 4 : Education</i>	HCDH, PAM, ONUFEMMES, ONUDI, UNESCO, UNFPA, UNICEF, UNOPS, OIM, UNV	Appui technique et institutionnel, ciblage différencié et plaidoyer au profit des vulnérables, mobilisation des ressources	Ministères en charge de l'éducation, Société civile, Organisations des parents d'élèves.  Collectivités locales, secteur privé
	<i>Effet 5 : Santé Nutrition, Eau Hygiène et Assainissement</i>	FAO, OMS, ONUSIDA, PAM, ONUFEMMES, UNFPA, UNICEF, UNOPS, OIM, UNV	Appui institutionnel, communication et plaidoyer aux profits des vulnérables, mobilisation des ressources	Ministère de la Santé, parlementaires, collectivités locales, les ONG internationales et le secteur privé
	<i>Effet 6 : Protection Sociale</i>	HCDH, HCR, BIT, UNODC, PAM, PNUD, UNESCO, ONUFEMMES, UNFPA, UNICEF, OIM, FAO, UNV	Appui institutionnel, Plaidoyer, communication au profit des vulnérables, ciblage différencier, Mobilisation des ressources	Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale, Ministère de la santé et de l'action sociale, Ministère de l'éducation nationale, Ministère de la Justice, Ministère de la Famille, Femme, Genre ; Ministère de la Bonne Gouvernance et de la protection de l'enfant ; Ministère de la Gouvernance territoriale, développement et Aménagement du territoire, PTF, Organisations de la société civile y compris les ONG internationales et le secteur privé
Gouvernance, Paix et Sécurité	<i>Effet 7 : Paix et Sécurité</i>	PNUD, ONUDI, UNICEF, HCDH, ONUFEMMES, UNODC, HCR, OIM, UNOPS, UNFPA, UNV	Appui-Conseil, appuyer l'État dans ses fonctions régaliennes	Ministère de l'Intérieur, Office Nat de Lutte contre la corruption, secteur privé, des collectivités locales, Ministère de la Gouvernance territoriale, développement et Aménagement du territoire
	<i>Effet 8 : Contrôle Citoyen</i>	PNUD, ONUDI, UNESCO, BIT, UNICEF, UNODC, HCDH, ONUFEMMES, UNFPA, UNCDF, OIM, UNFPA, UNV	Appui institutionnel, Plaidoyer, ciblage différencié, Mobilisation des ressources	Administration du territoire, Société civile, Elus Locaux, collectivités locales

## Programmes conjoints

Le ou les programmes conjoints seront définis selon les opportunités et la valeur ajoutée et s'appuieront sur une stratégie de gestion opérationnelle qui couvrira au maximum la durée du PNUAD, et pourrait être sous la coordination de l'équipe de gestion de programme. Ils soutiennent la mise en œuvre des plans de travail conjoints. De manière périodique, sous la supervision technique de l'équipe de gestion de programme des Nations Unies ou des leads des programmes conjoints, les parties impliquées dans la mise en œuvre des programmes conjoints auront des échanges sur les progrès enregistrés, les problèmes rencontrés, les leçons apprises, et les bonnes pratiques.

## Stratégie de Gestion des Opérations – BOS

Sur le plan opérationnel, sous la supervision de l'Équipe pays, le groupe des opérations mettra à jour la stratégie de gestion opérationnelle pour appuyer la mise en œuvre du PNUAD dans l'esprit de l'Unité dans l'Action. La stratégie de gestion opérationnelle permet aux agences des Nations Unies de mutualiser leurs ressources et leurs efforts à travers une approche de planification stratégique de leurs initiatives opérationnelles communes au niveau pays. Elle fournit également des indications sur la manière dont les opérations communes, en particuliers les services communs, vont appuyer la mise en œuvre du PNUAD. En tant que tel, il est un complément aux approches opérationnelles des agences. Il identifie les domaines d'opérations communes et propose des approches de réduction des coûts grâce à la mutualisation des réponses telles que les achats groupés, et la réduction des doubles-emplois. Il servira de base pour les plans de travail conjoint et sera complété par l'approche harmonisée de transfert d'espèces.

Pour renforcer cette stratégie de gestion opérationnelle, le Gouvernement du Sénégal a décidé de doter le Système des Nations Unies d'un complexe situé dans nouveau centre urbain de Diamniadio et dénommé « Maison ONU Afrique de l'Ouest Diamniadio ». Ce complexe qui abritera l'ensemble des 34 agences des Nations Unies présentes au Sénégal va permettre d'une part l'allègement des charges locatives du gouvernement et d'autre part une mutualisation des ressources des Agences du Système des Nations Unies afin de générer des économies qui pourraient soutenir la réalisation des priorités nationales et de l'Agenda 2030 des ODD à travers la mise en œuvre du PNUAD.

## 5.2. Les mécanismes de coordination

Les mécanismes de coordination décrits ici sont ceux du document standard opérationnel du Groupe des Nations Unies pour le Développement contextualisé dans le cadre du Sénégal qui décrit le rôle de chaque entité.

### Comité Directeur du Plan cadre des Nations Unies

L'orientation stratégique et la supervision du PNUAD relèvent d'un Comité de pilotage conjoint Gouvernement/Nations Unies, avec la participation de toutes les parties prenantes. Ce Comité co-présidé par le Ministre de l'Économie des Finances et du Plan et le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies assurera la coordination et les orientations stratégiques dans la mise en œuvre du PNUAD. Ce comité sera élargi aux représentants des autres institutions de la république notamment le Haut Conseil des Collectivités territoriales, l'Assemblée Nationale, le Conseil Économique Social et Environnemental etc...

Les modalités de mise en place de ce Comité et de son fonctionnement seront fixées par arrêté ministériel.

### L'Équipe Pays (UNCT)

L'équipe de pays des Nations Unies a la responsabilité collective des résultats du PNUAD 2019-2023 vis-à-vis du Gouvernement. Les chefs d'Agence joueront un rôle de président des groupes de résultats. Le Coordonnateur Résident assume son rôle de direction conformément à la responsabilité et à l'autorité qui lui ont été conférées dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée Générale. Il assure le leadership de l'Équipe pays des Nations Unies, et est l'interlocuteur principal du Système des Nations Unies auprès des autorités nationales.

L'Équipe pays est encouragée conformément aux directives « Unis dans l'Action » d'adopter un Code de conduite concernant les modalités de travail conjoint pour faciliter la collaboration et garantir la définition claire des rôles et responsabilités de chaque membre de l'Équipe pays.

### Comité de gestion de programme (PMT)

Le comité de gestion de programme a pour mission de coordonner le travail des Groupes de Résultats et des groupes transversaux, en vue de renforcer l'efficacité et la complémentarité des interventions du Système des Nations Unies. Avec l'appui du Groupe Suivi et Evaluation des Nations Unies, il mène des réflexions stratégiques sur les appuis du Système des Nations Unies et sa contribution aux priorités nationales.

### Groupes de Résultats

Les Groupes de Résultats font office de dispositifs de coordination de la mise en œuvre au niveau des groupes d'effets ou axes du PNUAD. Chaque groupe est présidé par un Chef d'Agence au nom de l'Équipe pays des Nations Unies. Dans la mesure du possible, les Groupes de Résultats seront alignés aux mécanismes de coordination de l'aide. Les groupes de résultats ont pour objet de contribuer à la réalisation d'effets spécifiques du PNUAD, par le biais d'un processus coordonné et commun de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation. À cet effet, chaque effet PNUAD pourrait avoir une agence lead, qui pourrait fonctionner également en lien avec des groupes thématiques de la coordination des Partenaires Techniques et Financiers (le groupe des PTF dit « G50 »).

### Groupe des Opérations (OMT)

Le Comité des Opérations (« COP ») est l'organe responsable de l'amélioration des systèmes de gestion et des procédures opérationnelles des Nations Unies, en vue d'assurer une utilisation efficace, efficiente et transparente des ressources des agences. Il développera une Stratégie des activités opérationnelles (Business Operations Strategy) pour la période 2019-2023 en appui au PNUAD, conformément aux directives en matière de l'approche « Unis dans l'Action ». La stratégie des opérations définira les mécanismes de gestion (et redevabilité) applicables aux opérations communes au Sénégal, y compris l'établissement de groupes de travail sur le BOS et sur l'approche harmonisée de transfert d'espèces aux partenaires de mise en œuvre (HACT).

### Groupe de Communication (UNCG)

Dans l'esprit de la nouvelle façon de travailler du Système des Nations Unies qui s'inscrit dans la dynamique « Unis dans l'action », l'Équipe pays au Sénégal s'engage à élaborer et à diffuser des messages communs de plaidoyer sur leurs interventions au Sénégal tant humanitaire que dans le développement.

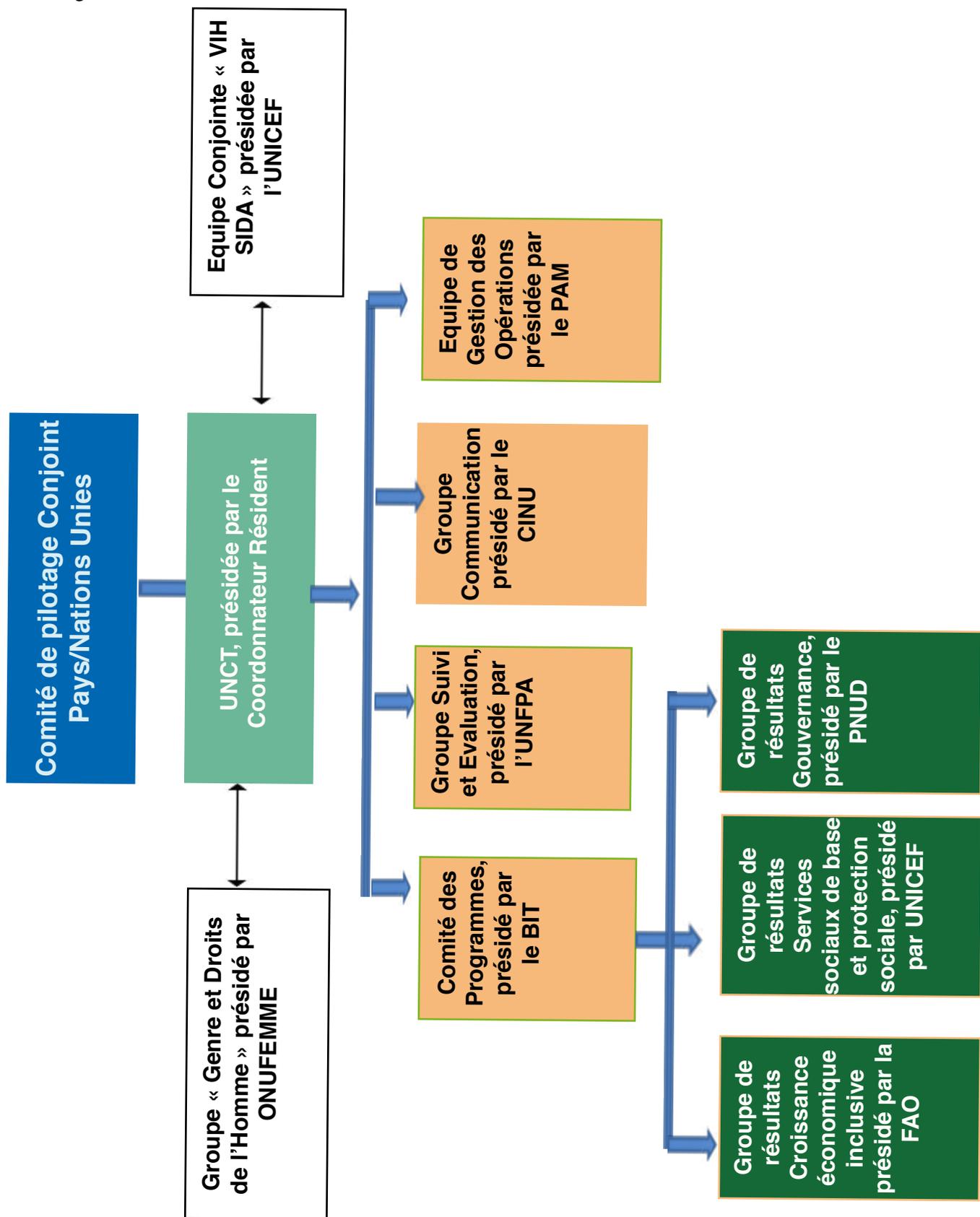
À cet égard, le groupe technique de communication des Nations Unies, sous le leadership d'un chef d'agence formulera une stratégie de communication et un plan d'action qui couvriront toute la période de mise en œuvre du PNUAD 2019 - 2023. La stratégie de communication visera à assurer la visibilité des interventions des Nations Unies au Sénégal et de coordonner les actions de communication en appui au PNUAD et en faveur des changements sociaux et de comportements à travers les actions conjointes et les résultats obtenus dans chaque axe et entre les axes. La communication couvrira aussi bien les aspects de la communication pour le développement et les relations extérieures aux Nations Unies.

### Groupes transversaux

Les Groupes transversaux (Genre-Droit de l'Homme, VIH/SIDA, Equipe Humanitaire) sont établis par l'Équipe pays actuellement en vue de la prise en compte des aspects transversaux dans la mise en œuvre des plans de travail conjoints du Système des Nations Unies.

L'organigramme du mécanisme de coordination pour la mise en œuvre du PNUAD Sénégal est présenté comme ci-dessous à la **figure 9**.

Figure 9 : Mécanismes de coordination du PNUAD 2019-2023



## Section 6 : DISPOSITIONS RELATIVES AU SUIVI ET À L'ÉVALUATION

L'objectif du suivi et évaluation du PNUAD permet de favoriser l'atteinte des résultats de développement attendus de ce Plan-cadre et garantit une meilleure gestion et plus de transparence et de respect du principe de redevabilité vis-à-vis des bailleurs de fonds à travers un apprentissage et une gestion des connaissances fondés sur :

- Le développement d'un système de suivi des progrès vers l'atteinte des résultats visés devant faciliter la prise de décisions par les Chefs d'Agence ;
- L'évaluation périodique des différentes composantes du PNUAD pour une meilleure appréciation de l'efficacité, de l'efficience, de la pertinence et de la durabilité des interventions ;
- La promotion de la culture du suivi et évaluation au sein du Système des Nations Unies et dans le pays à travers le travail en équipe, l'appropriation nationale du PNUAD, le renforcement des capacités en matière de collecte, de traitement et d'analyse des données, ainsi que la production de rapports de qualité.

### 6. 1. Organes de suivi - évaluation du PNUAD

Le Suivi et Evaluation du Plan cadre des Nations Unies 2019-2023 sera coordonné par l'Équipe Pays, à travers les Groupes des Résultats établis pour chacun des trois piliers du PNUAD. Ces groupes de résultats seront appuyés à cet effet par le groupe de suivi évaluation des Nations Unies. Les organes centraux et décentralisés en charge du Suivi – Évaluation au niveau étatique et les points focaux des institutions impliquées dans le processus du PNUAD seront associés aux travaux de Suivi et Evaluation.

**Le Comité Technique Conjoint**, regroupant les membres de l'Équipe Pays et les représentants du Gouvernement, aura pour mission de :

- Intégrer le cadre de Suivi et Évaluation du PNUAD à celui du PAP ;
- Renforcer les capacités institutionnelles en matière de Suivi-Évaluation ;
- Veiller à la mise en œuvre du Plan de Suivi et Evaluation du PNUAD ;
- Faire des propositions de réajustement issues de l'apprentissage des leçons apprises et formuler des recommandations ;
- Promouvoir une culture d'évaluation autour du PNUAD, en étroite collaboration avec la partie nationale ;
- Coordonner les initiatives des agences en matière de suivi-évaluation et celles pour le renforcement des capacités nationales en la matière ;
- Promouvoir l'harmonisation des outils de Suivi et Évaluation utilisés par les agences ainsi que la réalisation des activités conjointes.

**Les Groupes des Résultats**, dont la composition pourra être revue selon les nécessités, seront chargés du suivi de la mise en œuvre du PNUAD dans chaque domaine de coopération afin d'assurer une coordination efficace et le suivi nécessaire des interventions du SNU. Ces groupes, joueront un rôle central, pour renforcer l'efficacité et l'efficience des interventions du SNU. Chaque groupe thématique sera responsable du suivi des résultats de son domaine et devra fournir un rapport annuel de suivi.

**Le Groupe Suivi et Évaluation des Nations Unies** fera le point des activités menées et des résultats enregistrés selon les cibles définies dans le PNUAD, ainsi que les difficultés rencontrées, les leçons apprises et les bonnes pratiques dans le cadre de la mise en œuvre du PNUAD et de son plan de Suivi et de l'Évaluation. Les comptes rendus des réunions des Groupes des Résultats seront consolidés par le Bureau du Coordonnateur et transmis au Comité Technique Conjoint de Pilotage pour appréciation et prise de décision.

La collaboration avec les institutions impliquées dans le processus du PNUAD Sénégal se fera à travers notamment le partage et l'analyse des données de suivi dans les groupes sectoriels ou d'Effets du PNUAD. Ce groupe va jouer un rôle déterminant dans les processus de planification, de suivi et d'évaluation.

## 6. 2. Les mécanismes de suivi et évaluation du PNUAD

Les mécanismes de suivi et évaluation périodiques permettront ainsi à l'Équipe Pays et à la partie nationale de procéder à des corrections et ajustements des programmes en cours et de déterminer la contribution du PNUAD à la réalisation des priorités nationales. Le mécanisme de suivi et évaluation comprendra des revues annuelles conjointes, des évaluations thématiques et globales. Les exercices de suivi et évaluation seront conduits de façon participative avec une forte implication des populations locales.

- **Les revues annuelles conjointes du PNUAD sous forme d'évaluation indépendante** seront réalisées pour apprécier le processus de mise en œuvre, mesurer le niveau d'atteinte des résultats fixés, et capitaliser sur les bonnes expériences tout en tirant leçons apprises de l'apprentissage. Chacune des agences participera à l'ensemble des revues sectorielles de manière à favoriser les synergies entre les programmes. Le groupe suivi et évaluation du Système des Nations Unies sera responsable du suivi des recommandations issues de ces revues.
- **Les évaluations thématiques** serviront à alimenter le PNUAD sur des thèmes transversaux spécifiques comme i) les réponses humanitaires ; ii) la problématique Genre et droit de l'homme ; iii) les question VIH/ Sida ; iv) Collecte, traitement et analyse des données.
- **L'évaluation finale du PNUAD** est une revue menée par les Nations Unies conjointement avec les partenaires nationaux, portant sur les résultats globaux du cycle de mise en œuvre du PNUAD. Elle aura lieu au milieu de l'avant-dernière année du cycle du PNUAD c'est-à-dire au premier semestre 2022. Elle devra interroger l'impact ; la pertinence ; la durabilité ; l'efficacité et l'efficience par rapport aux effets du Plan cadre des Nations Unies d'Assistance au Développement.

Des éléments additionnels seront contenus dans un plan annexe à ce PNUAD, dit « Plan de Suivi et Évaluation du PNUAD 2019-2023 », qui détaillera davantage ces différents mécanismes et présentera des éléments plus fins des plans d'évaluation budgétisés et selon le calendrier d'exécution réparti sur l'ensemble de la durée du PNUAD.

## **Section 7. COMMUNICATION SUR LES RESULTATS**

La stratégie de communication qui sera formulée aura pour objet d'assurer la visibilité des interventions des Nations Unies au Sénégal à travers les actions conjointes et les résultats obtenus. La communication couvrira aussi bien les aspects internes qu'externes des Nations Unies. Elle fera une utilisation optimale des outils modernes de l'information et de la communication, y compris des médias sociaux pour porter les messages des Nations Unies aux populations dans les localités hors Dakar.

Les objectifs et résultats du PNUAD ainsi que la stratégie de communication qui l'accompagnent s'aligneront et viendront appuyer la vision et l'atteinte des grands objectifs et résultats prioritaires du Plan Sénégal Émergent, qui constitue le référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen et le long terme. Ils ne pourraient être efficacement atteints sans une stratégie de communication ciblant le grand public ainsi que les décideurs et analystes, partenaires techniques et financiers, société civile, chercheurs, etc.

La stratégie de communication du système des Nations Unies s'articulera autour de la vision et du principe « Unis dans l'action » qui vise à améliorer la qualité du dialogue avec le gouvernement du pays hôte et d'autres acteurs nationaux et contribuera à mettre en évidence les résultats obtenus par les Nations Unies au Sénégal. Communiquer dans le contexte « Unis dans l'action » est essentiel pour assurer :

- Un positionnement stratégique clair et cohérent de l'ONU, de sa vision, ainsi que de l'ensemble de ses actions au Sénégal ;
- L'appui et le renforcement du PNUAD, son impact et les résultats communs, en mettant l'accent sur les thématiques et domaines de développement stratégiques communs ou conjoints (notamment à travers l'appui aux changements de comportements et des normes sociales en lien avec ces thématiques) ;
- La mise en évidence des avantages comparatifs et la visibilité des Nations Unies dans le pays, tout en évitant des incohérences ainsi que la duplication et la fragmentation des messages ;
- L'appui au développement des partenariats et de la mobilisation de ressources.

La communication du Système des Nations Unies consistera également, sous le leadership du Coordonnateur Résident, à rechercher les opportunités de partenariats stratégiques entre le travail des Nations Unies et celui des organisations qui appuient le Plan Sénégal Émergent 2035, telles que la Banque Mondiale et l'Union Européenne. Chaque partenaire va utiliser sa stratégie pour appuyer les objectifs du Plan Sénégal Émergent. La coordination entre les Nations Unies et ses partenaires va accroître l'impact et permettre de travailler ensemble sur les questions qui demandent des efforts et des savoirs conjugués. C'est le cas du programme de la problématique de l'emploi, la protection sociale et les femmes vivant en milieu rural.

## Section 8. MATRICE DES RÉSULTATS DU PNUAD SÉNÉGAL POUR LA PÉRIODE 2019 – 2023

RÉSULTATS	INDICATEURS	PARTENAIRES NATIONS UNIES	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
			TOTAL (C)	PRÉVISION DISPONIBLE (A)	RESSOURCES À MOBILISER (B)
PRIORITÉ STRATÉGIQUE I : CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE					
PRIORITÉS AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE ET CROISSANCE					
ODD CONNEXES: 1; 2; 5; 7; 8; 9; 10; 12; 13					
	<b>Effet 1 : D'ici 2023, les institutions en charge du pilotage de l'économie élaborent et mettent en œuvre des politiques sectorielles intégrées contribuant à la transformation structurelle de l'économie, à la réduction des inégalités et à la capture du dividende démographiques.</b>	FAO, BIT, PNUD, ONUDI, PAM, ONUFEMMES, UNOPS, OIM, UNV	17923 338	4 742 471	13 180 867
	<p><b>Indicateur 1.1 :</b> Existence de mécanisme de renforcement, de mise en cohérence et d'intégration des politiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Donnée de référence (2017) :</b> Non</li> <li>- <b>Cible :</b> Oui</li> <li>- <b>Source des données :</b> Direction Générale du Planification et des Politiques Économiques</li> </ul> <p><b>Indicateur 1.2 :</b> Nombre d'institutions ayant mis en œuvre des projets intégrés contribuant à la transformation structurelle<sup>12</sup> et à la réduction des inégalités</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Donnée de référence (2017) :</b> 7</li> <li>- <b>Cible :</b> 50</li> <li>- <b>Source des données :</b> Direction Générale du Planification et des Politiques Économiques</li> </ul> <p><b>Indicateur 1.3 :</b> Nombre de projets issus des plans d'action sectoriels relatifs au dividende démographique mis en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Donnée de référence (2018) :</b> 0</li> <li>- <b>Cible :</b> 5</li> <li>- <b>Source des données :</b> Direction Générale du Plan ; Direction Générale de la Planification et des Politiques Économiques</li> </ul>				

<sup>12</sup> Communes, services centraux et décentralisés

RÉSULTATS	INDICATEURS	PARTENAIRES NATIONS UNIES	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
			TOTAL (C)	PRÉVISION DISPONIBLE (A)	RESSOURCES À MOBILISER (B)
Effet 2 : D'ici 2023, les populations sénégalaises les plus vulnérables bénéficient des opportunités économiques pour l'amélioration de leur sécurité alimentaire et la création de richesse.	Indicateur 2.1 : Nombre de personnes vivants dans l'insécurité alimentaire - Donnée de référence (2017) : 296 687 personnes - Cible : 125 000 personnes - Source des données : Enquêtes Nutrition (Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transition)	FAO, BIT, OCHA, PAM, ONUFEMMES, FIDA, PNUD, ONUDI, UNESCO, UNCDF, OIM, UNV	187 266 042	129 207 429	58 058 613
Indicateur 2.2 : Taux d'emplois - Donnée de référence (2016) : 37,7% - Cible : 48,7% - Source des données : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	Indicateur 2.3 : Taux d'accès des Très Petites Moyennes Entreprises au financement - Donnée de référence (2017) : 15% - Cible : 35% - Source des données : Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (ADPME)				
Effet 3 : D'ici 2023, les communes vulnérables renforcent leur résilience face aux effets induits du changement climatique contribuant à la protection des écosystèmes.	Indicateur 3.1 : Nombre de communes dont la résilience est renforcée face aux effets des changements climatiques - Donnée de référence (2017) : 25 - Cible : Cible : 50 - Source des données : Rapport annuel du Ministère de l'environnement, du secrétariat national à l'insécurité alimentaire	FAO, BIT, PAM, ONUDI, OCHA, ONUFEMMES, PNUD, UNESCO, FIDA, HCR, UNOPS, OIM, UNV	102 540 226	36 575 226	65 965 000
Indicateur 3.2 : Taux de pénétration des énergies renouvelables dans le système électrique. - Donnée de référence (2017) : 11,5% - Cible : 18 % - Source de données : Lettre de politique de développement du secteur de l'énergie (LPDSE) 2019-2023	Indicateur 3.3: Le nombre d'emplois verts créés - Donnée de référence (2016) : 2 729 - Cible : 6 000 - Source des données : Rapport annuel du Ministère de l'environnement et du développement durable				
PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2 : ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE DE QUALITÉ ET PROTECTION SOCIALE					
PRIORITÉS AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : RENFORCER L'OFFRE D'INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES SOCIAUX DE BASE					
ODD CONNEXES: 1; 2; 3; 4; 5; 6; 10; 11; 13; 17.					

RÉSULTATS	INDICATEURS	PARTENAIRES NATIONS UNIES	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
			TOTAL (C)	PRÉVISION DISPONIBLE (A)	RESSOURCES À MOBILISER (B)
Effet 4 : D'ici 2023, les institutions en charge de l'éducation et de la formation mettent en œuvre des politiques efficaces et efficientes permettant d'assurer l'accès des enfants et des populations les plus vulnérables <sup>13</sup> à des offres d'éducation et de formation de qualité.	<p>Indicateur 4.1 : Nombre de stratégies d'éducation et de formation introduites et mises en œuvre en faveur des groupes vulnérables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donnée de référence (2018) : 0</li> <li>- Cible : 8</li> <li>- Source de données : Rapports de performance du secteur éducation ;</li> </ul> <p>Indicateur 4.2 : % Etablissements d'éducation et de formation mettant en œuvre des programmes et des curricula révisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donnée de référence (2018) : 0%</li> <li>- Cible : 100 %,</li> <li>- Source de données : Rapports de performance du secteur d'éducation ; Données administratives</li> </ul> <p>Indicateur 4.3: Nombre d'approches et modèles innovants qui sont intégrés dans la politique éducative et implantés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donnée de référence (2018) : 0</li> <li>- Cible : 5</li> <li>- Source de données : Rapports de performance du secteur d'éducation</li> </ul> <p>Indicateur 4.4. Taux d'achèvement primaire (National ; Garçons/Filles ; Écart entre la région la plus performante (Kédougou 98,97%) et la région la moins performante (Kaolack 32,97 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donnée de référence (2017) : T : 61,8 % ; G : 55,2 % ; F : 68,8% ; Écart : 66 points</li> <li>- Cible : T : 74 % ; G : 68 % ; F : 79% ; Écart : 40 points</li> <li>- Source : Rapport National sur la Situation de l'Éducation</li> </ul>	HCDH, PAM, ONUDI, UNESCO, UNFPA, UNICEF, UNOPS, OIM, UNV	46 143 380	11 528 849	34 614 531
Effet 5 : D'ici 2023, les populations sénégalaises les plus vulnérables ont un meilleur accès à des services intégrés de santé, de nutrition, d'eau, d'hygiène et d'Assainissement de qualité.	<p>Indicateurs : 5.1. % d'accouchement assisté par un prestataire formé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donnée de référence (2017) : 68,4%</li> <li>- Cible : 80 %</li> <li>- Source des données : Enquête Démographique et de Santé</li> </ul> <p>Indicateurs : 5.2 : Taux de prévalence contraceptive moderne</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donnée de référence (2017) : 26,3%</li> <li>- Cible : 59,3%</li> <li>- Sources des données : Enquête Démographique et de Santé</li> </ul> <p>Indicateur 5.3 : Taux de prévalence de malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donnée de référence (2016) : 17 %</li> <li>- Cible : 14%</li> </ul> <p>Indicateur 5.4 : Taux de couverture à la première dose de Rougeole / Rubéole</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donnée de référence (2016) : 89%</li> <li>- Cible : 95%</li> <li>- Source de vérification : JRF, Enquête de couverture vaccinale,</li> </ul> <p>Indicateur 5.5 : Taux d'accès à l'assainissement (urbain, rural)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donnée de référence (2016) : Urbain : toilettes améliorées : 91% ; pas de toilettes : 2,1%, Rural : toilettes améliorées : 42% ; Pas de toilettes : 29%</li> <li>- Cible : Urbain : Toilettes améliorées : 95% ; pas de toilettes : 0%. Rural : Toilettes améliorées : 63% ; pas de toilettes : 11%</li> </ul>	OMS, ONUSIDA, PAM, ONUFEMMES, UNFPA, UNOPS, IOM, UNV	98 438 934	47 516 335	50 922 599

<sup>13</sup> Notamment les filles, les handicapés, les enfants hors de l'école, les jeunes et adultes défavorisés, et les populations des milieux ruraux et péri urbains

RÉSULTATS	INDICATEURS	PARTENAIRES NATIONS UNIES	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
			TOTAL (C)	PRÉVISION DISPONIBLE (A)	RESSOURCES À MOBILISER (B)
<p><b>Effet 6 : D'ici 2023, les populations sénégalaises les plus vulnérables bénéficient d'une protection sociale améliorée et d'une protection contre les violences, les pratiques néfastes et discriminatoires</b></p> <p><b>Indicateur 6.1</b> : % d'individus ayant reçu des transferts et services par les programmes prioritaires /socle de protection sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Donnée de référence (2017)</b> : 4% pour les enfants de moins de 18 ans couverts par le « socle national de protection sociale » défini dans la Stratégie Nationale de Protection Sociale</li> <li>- <b>Cible</b> : 20% pour les enfants de moins de 18 ans couverts par le socle de protection sociale</li> <li>- <b>Source des données</b> : Enquête Démographique et de Santé continue</li> </ul> <p><b>Indicateur 6.2</b> : % Population couverte par les programmes d'assurance maladie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Donnée de référence (2017)</b> : à déterminer en décembre 2018 (Enquête Démographique et de Santé, 2017)</li> <li>- <b>Cible</b> : à déterminer en décembre 2018</li> <li>- <b>Source des données</b> : Enquête Démographique et de Santé continue</li> </ul> <p><b>Indicateur 6.3</b> : % d'hommes et de femmes qui souhaitent l'abandon de la pratique des MGF (National / Régions cibles)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Donnée de référence (2016)</b> : Femmes 15-49 : 80,1%/ hommes 15-49 : 79,7%</li> <li>- <b>Cible</b> : 85% national / + 10 points par régions prioritaires (Tambacounda, Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Kédougou, Matam et Saint – Louis).</li> <li>- <b>Source des données</b> : Enquête Démographique et de Santé</li> </ul> <p><b>Indicateur 6.4</b>. Nombre des victimes de violences, abus et pratiques néfastes, ayant eu accès à un service de santé, un service social, une assistance psychosociale ou un service judiciaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Donnée de référence (2016)</b> : 2.000 enfants ; 3.450 Femmes Adultes</li> <li>- <b>Cible</b> : 12 000 enfants ; 5.000 femmes adultes</li> <li>- <b>Source des données</b> : Direction de la famille et de la protection des groupes vulnérables</li> </ul> <p><b>Indicateur 6.5</b> : Nombre de textes législatifs au niveau national harmonisés conformément aux standards internationaux et conventions internationales signées et ratifiées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Données de référence (2018)</b> : 2</li> <li>- <b>Cible</b> : 4</li> <li>- <b>Source des données</b> : Direction de la famille et de la protection des groupes vulnérables</li> </ul>	<p>HCDH, HCR, BIT, ONUDC, PAM, PNUD, UNESCO, ONUFEMMES, UNFPA, UNICEF, OIM, FAO, UNV</p>	<p>56 382 741</p>	<p>20 618 326</p>	<p>35 764 415</p>	
		<b>PRIORITÉ STRATÉGIQUE 3 : GOUVERNANCE, PAIX ET SÉCURITÉ</b>			
		<b>PRIORITÉS AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : GESTION VERTUEUSE DES RESSOURCES PUBLIQUES, PROMOTION DE L'ÉTHIQUE, DE LA TRANSPARENCE, DE LA RÉDDITION DES COMPTES ET EFFICACITÉ DE LA DÉPENSE PUBLIQUE</b>			
		<b>ODD CONNEXES: 03; 04; 05; 06; 07; 10; 11; 13; 14; 15; 16; 17.</b>			

RÉSULTATS	INDICATEURS	PARTENAIRES NATIONS UNIES	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
			TOTAL (C)	PRÉVISION DISPONIBLE (A)	RESSOURCES À MOBILISER (B)
<p><b>Effet 7 : D'ici 2023, les institutions nationales et locales améliorent la qualité et l'équité dans l'offre des services publics en vue de la promotion de la paix, la sécurité et l'efficacité de la gouvernance</b></p> <p><b>Indicateur 7.1</b> : % d'usagers de toutes les catégories sociales satisfaites des services publics</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Donnée de référence (2017)</b> : Éducation : 67,3% ; Santé : 71% ; Justice : 61,1%</li> <li>- <b>Cible</b> : Éducation : 75% ; Santé : 78% ; Justice : 70%</li> <li>- <b>Source des données</b> : Étude diagnostique du service public</li> </ul> <p><b>Indicateur 7.2</b> : % Personnes indiquant avoir été victime d'un acte de corruption lors de son interaction avec l'administration publique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Donnée de référence (2017)</b> : 25,6%</li> <li>- <b>Cible</b> : 20%</li> <li>- <b>Source des données</b> : Étude de perception et du coût de la corruption de l'Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption</li> </ul> <p><b>Indicateur 7.3</b> : % collectivités territoriales performantes par ordre de collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Donnée de référence (2017)</b> : 43/599 soit 7%</li> <li>- <b>Cible</b> : 125/599 soit 21%</li> <li>- <b>Source des données</b> : Rapport annuel Programme National de Développement Local (définir et vérifier la durée du PNLD)</li> </ul> <p><b>Indicateur 7.4</b> : % enfants de moins de 5 ans ayant un acte d'état civil</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Donnée de référence (2016)</b> : 42 % à 70% selon les régions de plus faibles couvertures</li> <li>- <b>Cible</b> : +10 points de pourcentage par régions de plus faibles couvertures (préciser les régions)</li> <li>- <b>Source des données</b> : Enquête Démographique et de Santé</li> </ul> <p><b>Indicateur 7.5</b> : % Régions dotées d'un système intégré de collecte, de traitement, et de diffusion d'informations territoriales, intégrant les données désagrégées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Données de référence</b> : 0</li> <li>- <b>Cible</b> : 8/14 Agences Régionales de la Statistique</li> <li>- <b>Source des données</b> : Agence Nationale de la Statistique</li> </ul> <p><b>Indicateur 7.6</b> : % Population carcérale en attente de jugement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Donnée de référence</b> : 42,1%</li> <li>- <b>Cible</b> : 30%</li> <li>- <b>Source de données</b> : Cellule d'Études et de Planification (CEP) du Ministère de la justice</li> </ul>	<p>PNUD, ONUDI, UNICEF, HCDH, ONUFEMMES, UNODC, HCR, OIM, UNOPS, UNFPA, UNV</p>	<p>39 818 178</p>	<p>19 347 979</p>	<p>20 470 198</p>	
	<p><b>Effet 8 : D'ici 2023, les groupes les plus vulnérables exercent pleinement leurs rôles, de contrôle citoyen dans les politiques publiques en vue de la promotion de la paix, la sécurité et l'efficacité de la gouvernance</b></p> <p><b>Indicateur 8.1</b> : % sièges électives occupés par les femmes à l'Assemblée Nationale et dans les collectivités territoriales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Donnée de référence (2017)</b> : 42% l'Assemblée Nationale) et 47% dans les Collectivités territoriales</li> <li>- <b>Cible</b> : 50% et 50 % (Cible ramenée à 50%).</li> <li>- <b>Source des données</b> : Rapport observatoire sur la parité, Rapport sur la parité dans les collectivités territoriales</li> </ul> <p><b>Indicateur 8.2</b> : % femmes au niveau de l'exécutif local, dans les collectivités territoriales (mairie, adjointe au maire)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Donnée de référence (2017)</b> : 17,5%</li> <li>- <b>Cible</b> : 25%</li> <li>- <b>Source des données</b> : Cellule d'Appui aux Elus Locaux</li> </ul>	<p>PNUD, ONUDI, UNESCO, BIT, UNICEF, ONUDC, HCDH, ONUFEMMES, UNFPA, UNCDF, OIM, UNFPA, UNV</p>	<p>25 292 472</p>	<p>3 674 687</p>	<p>21 617 785</p>
		Ensemble PNUAD 2019-2023	573 805 311	273 211 303	300 594 008

## Section 9. CLAUSES LEGALES

### 9.1 Partenariats, valeurs et principes

Considérant que le Gouvernement de la République Sénégalaise (ci-après le « Gouvernement ») a conclu ce qui suit :

- a) Considérant que le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement (ci-après le PNUD) ont conclu un accord de base régissant l'assistance du PNUD dans le pays signé par les deux parties le 21/08/1976. Sur la base de l'Article I, paragraphe 2 de cet Accord de base, l'assistance du PNUD en faveur du Gouvernement est apportée à ce dernier, et fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD, et sous réserve des fonds nécessaires à la disposition du PNUD. En particulier, la décision 2005/1 du 28 janvier 2005 du Conseil exécutif du PNUD approuvant les nouvelles Réglementations et règles financières et, avec elles, les nouvelles définitions des termes « exécution » et « mise en œuvre » habilitant le PNUD à mettre en œuvre pleinement les Procédures communes d'élaboration de programme de pays faisant suite à l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le développement. Au regard de cette décision, le présent UNDAF+ ainsi que le plan de travail (qui fait partie de cet UNDAF+ et est intégré aux présentes par référence), ayant été conclus par les présentes, constituent ensemble un document de projet tel que visé par l'Accord de base.
- b) Un Accord de base pour la coopération conclue par le Gouvernement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 24 mai 1996.
- c) Un Accord de coopération dans le pays conclu par le Gouvernement et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le 14/08/1986.
- d) Un Accord de base conclu par le Gouvernement avec le Programme alimentaire mondial (PAM), relatif à l'assistance fournie par le PAM, ledit accord ayant été signé le 02/09/2009.
- e) Pour ce qui concerne le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), Le Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), le même accord régissant l'assistance du PNUD dans le pays a été signé le 21/08/1976.
- f) Un accord avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) signé le 12 Janvier 2014 ;
- g) Un accord de siège avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, relatif à l'établissement d'un Bureau sous régional pour l'Afrique de l'Ouest signé le 28/01/2018 en remplacement de celui portant pour l'établissement de la représentation de la FAO Sénégal (le 27/ 08/04/1977) ;
- h) Un Accord de base conclu par le Gouvernement de la République du Sénégal avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), relatif à l'assistance fournie, le 03/02/1961.
- i) Un Protocole d'Accord entre le Gouvernement de la République du Sénégal et l'Office de Nations Unis contre la drogue et le crime (ONUDC) signé le 18/02/2004, remplacement celui portant sur l'établissement de la représentation du Bureau régional du programme des Nations Unis pour le contrôle international des drogues au Sénégal du 22/05/1996
- j) Pour ce qui concerne l'UNDSS, et de HCDH, ONUFEMMES, UNFPA l'accord avec le PNUD s'appliquent.
- k) BIT, FIDA, ONUDI, ONUSIDA, UNCDF, UNESCO, OCHA, UNOPS
- l) Pour tous les organismes : Une assistance sera mise à la disposition du Gouvernement et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des structures de gouvernance de l'organisme compétent des Nations Unies.

À l'égard de chacun des organismes des Nations Unies l'ayant signé, le PNUAD 2019 – 2023 sera lu, interprété et exécuté en accord avec, et d'une manière conforme à l'accord de base conclu entre cet organisme des Nations Unies et le Gouvernement de la République du Sénégal.

## 9.2. Gestion du programme et accords de reddition des comptes

### 9.2.1. Arrangements de gestion

Le programme sera exécuté à l'échelle nationale sous la coordination globale du Ministère de l'Économie des Finances et du Plan du Sénégal. Les ministères sectoriels, les Organisations Non Gouvernementales nationales et internationales, et les organismes des Nations Unies mettront en œuvre les activités programmatiques. Le PNUAD 2019 - 2023 deviendra opérationnel grâce à l'élaboration de plans de travail conjoints et/ou de plans de travail particuliers à un organisme et les documents de projets jugés nécessaires. Ces derniers décriront les résultats spécifiques devant être obtenus, et constitueront un accord entre les organismes des Nations Unies et chacun des partenaires d'exécution, en tant que de besoin, relativement à l'utilisation des ressources. Dans la mesure du possible, les organismes des Nations Unies et les partenaires recourront au minimum de documents nécessaires, à savoir, le PNUAD 2019 - 2023 signé et les plans de travail conjoints ou particuliers à un organisme, également signés, ainsi que les documents de projet pour la mise en œuvre des initiatives programmatiques. Cependant, si cela s'avère nécessaire et opportun, les documents de projet peuvent être préparés en utilisant entre autres, le texte pertinent extrait du PNUAD et des plans de travail conjoints ou particuliers à un organisme.

### 9.2.2. Approche Harmonisée de transfert de cash (HACT)

L'ensemble des espèces transférées à un Partenaire d'exécution est versé sur la base des plans de travail convenus entre le Partenaire d'exécution et les organismes des Nations Unies. Les transferts d'espèces pour les activités détaillées dans les plans de travail peuvent être effectués par les organismes des Nations Unies suivant les modalités suivantes :

1. Espèces transférées directement au Partenaire d'exécution :
  - a. Avant le début des activités (transfert direct d'espèces)
  - b. Après que les activités ont été achevées (remboursement) ;
2. Fonds versés directement aux fournisseurs ou tiers pour les obligations contractées par les Partenaires d'exécution sur la base des demandes signées par le représentant officiel désigné du Partenaire d'exécution ;
3. Fonds versés directement aux fournisseurs ou aux tiers pour les obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui des activités convenues avec les Partenaires d'exécution.

Les transferts directs d'espèces sont demandés et effectués pour des périodes d'exécution de programmes n'excédant pas trois mois. Le remboursement des dépenses préalablement autorisées est demandé et effectué sur une base trimestrielle ou après l'achèvement des activités. Les organismes des Nations Unies ne sont pas tenus de rembourser les dépenses engagées par le Partenaire d'exécution au-delà des montants ayant été autorisés.

À la suite d'une activité arrivée à son terme, tout solde de fonds fera l'objet d'un remboursement ou d'une affectation à un autre programme suivant un accord mutuel entre le Partenaire d'exécution et les organismes des Nations Unies.

Les modalités des transferts d'espèces, le volume des décaissements ainsi que le cadre et la fréquence des activités d'assurance, peuvent dépendre des observations consécutives à un examen de la capacité de gestion des fonds publics dans le cas d'un Partenaire d'exécution Gouvernemental, et de l'évaluation de la capacité de gestion financière d'un partenaire d'exécution extérieur aux Nations Unies. Un consultant qualifié, tel qu'un cabinet d'experts-comptables choisi par les organismes des Nations Unies, peut diligenter une telle évaluation, à laquelle le Partenaire d'exécution peut participer. Le Partenaire d'exécution peut contribuer à la désignation du consultant.

Les modalités des transferts d'espèces, le volume des décaissements ainsi que le cadre et la fréquence des activités d'assurance peuvent faire l'objet de modifications au cours de l'exécution du programme, en conséquence des observations résultant du suivi du programme, de la surveillance et du compte-rendu des dépenses ainsi que des audits.

En cas de transfert direct d'espèces ou de remboursement, les organismes des Nations Unies doivent notifier au Partenaire d'exécution le montant ayant reçu validation, et procéder au versement des fonds à l'intention du Partenaire d'exécution sous [indiquer ici le nombre de jours conformément à l'échéancier de l'organisme des Nations Unies.

Les organismes des Nations Unies ne sauraient être tenus directement responsables en vertu des accords contractuels conclus entre le Partenaire d'exécution et un fournisseur tiers.

Lorsque des organismes des Nations Unies et une autre organisation des Nations Unies versent des espèces au même Partenaire d'exécution, le suivi du programme ainsi que le contrôle et l'audit financier seront effectués conjointement ou en coordination avec ces organismes des Nations Unies.

Dans le cas des ONG/OSC internationales intervenant comme Partenaires d'exécution, les espèces reçues doivent être utilisées dans le respect des normes internationales, en particulier en veillant à ce que ces espèces soient affectées à des activités convenues dans les plans de travail, et en s'assurant que des rapports portant sur l'utilisation totale de l'intégralité des espèces reçues sont soumis à l'Organisation des Nations Unies dans les six mois suivant la réception des fonds.

Afin de faciliter les audits spéciaux et programmés, chaque Partenaire d'exécution recevant des espèces versées par l'Organisation des Nations Unies fournira en temps utile à l'organisme des Nations Unies ou à son représentant un accès à :

- L'ensemble des données financières exposant l'historique des transactions relatives aux transferts d'espèces effectués par un organisme des Nations Unies, ainsi que tous les documents pertinents;
- Tous les documents pertinents et le personnel associé au fonctionnement de la structure de contrôle interne du Partenaire d'exécution par l'intermédiaire de laquelle les transferts d'espèces ont été effectués.

Les conclusions de chaque audit seront transmises au Partenaire d'exécution et à l'organisation des Nations Unies. Chaque partenaire d'exécution devra en outre :

- Recevoir et examiner le rapport remis par les auditeurs.
- Fournir en temps utile une déclaration d'acceptation ou de rejet de toute recommandation formulée dans l'audit à l'Organisation des Nations Unies ayant versé des fonds (lorsque l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques a été désignée pour conduire les audits) de manière à ce que les auditeurs intègrent ces déclarations dans le rapport final d'audit avant de le soumettre à l'Organisation des Nations Unies.
- Prendre des mesures dans les meilleurs délais pour donner suite aux recommandations acceptées de l'audit.
- Rendre compte aux organismes des Nations Unies (lorsque l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques a été désignée pour conduire les audits, ajouter : et à l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques) des mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations acceptées, sur une base trimestrielle (ou selon les accords conclus localement).

### **9.2.3 Ressources et stratégies de mobilisation des ressources**

Les organismes des Nations Unies faciliteront la préparation et la mise en œuvre d'activités du PNUAD. Il peut s'agir notamment : d'un soutien technique, d'une assistance en espèces, de fournitures, de produits de base et d'équipements, de services d'approvisionnement, de transport, de fonds destinés à financer des actions de sensibilisation, de recherches et d'études, de services de consultation, de développement de programme, de suivi et d'évaluation de programmes, d'activités de formation et de soutien du personnel. Une partie du soutien des organismes des Nations Unies peut provenir d'organisations de la société civile comme convenu dans le cadre des plans de travail individuels et des documents de projet.

Un soutien supplémentaire peut comporter un accès au système global d'information géré par les organisations des Nations Unies, au réseau des bureaux de pays des organismes des Nations Unies et aux bases de données spécialisées, notamment aux fichiers de consultants et des prestataires de services liés au développement, et l'accès au soutien apporté par le réseau des organismes, fonds et programmes spécialisés des Nations Unies.

Les organismes des Nations Unies doivent désigner un personnel et des consultants aux fins de l'élaboration de programmes, du soutien aux programmes, de l'assistance technique ainsi que d'activités de suivi et d'évaluation.

Sous réserve des examens annuels et des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du programme, les fonds des organismes des Nations Unies sont distribués chaque année civile et conformément au PNUAD. Ces budgets feront l'objet d'un examen et seront exposés plus en détail dans les plans de travail ainsi que dans les documents de projet. Si le Gouvernement et les organismes des Nations Unies y consentent mutuellement, les fonds n'ayant pas été affectés par les donateurs en faveur d'activités particulières des organismes des Nations Unies peuvent être alloués à d'autres activités programmatiques tout aussi importantes.

#### **9.2.4 Suivi et évaluation**

Les Partenaires d'exécution s'engagent à coopérer avec les organismes des Nations Unies aux fins du suivi de toutes les activités financées par lesdits organismes. À cet effet, les Partenaires d'exécution conviennent de ce qui suit :

1. Examens périodiques sur place et vérifications ponctuelles de leurs documents financiers par les organismes des Nations Unies ou leurs représentants, selon le cas, et tel que décrit dans les clauses spécifiques de leurs documents/contrats d'engagement avec les organismes des Nations Unies ;
2. Suivi programmatique des activités dans le respect des normes et orientations des organismes des Nations Unies en matière de visites sur place et de suivi sur le terrain, audits spéciaux ou programmés. Chaque organisation des Nations Unies, en collaboration avec d'autres organismes du système (s'ils le souhaitent, en consultation avec le ministère respectif en charge de la coordination) mettra en place un plan annuel d'audits, visant en priorité les Partenaires d'exécution bénéficiant d'une assistance importante sous forme d'espèces versées par les organismes des Nations Unies, et ceux dont les capacités de gestion financière ont besoin d'être renforcées.

• [Lorsqu'une évaluation du système de gestion des finances publiques a confirmé que l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques a la capacité suffisante, qu'elle accepte et est en mesure de conduire des audits spéciaux et programmés] :

*L'Institution supérieure de contrôle des finances peut diligenter les audits des Partenaires d'exécution Gouvernementaux. Si l'Institution supérieure de contrôle des finances prend la décision de ne pas procéder aux audits de Partenaires d'exécution particuliers suivant la fréquence et le cadre exigé par les organismes des Nations Unies, ces derniers retiendront les services d'audit de prestataires du secteur privé pour y procéder.*

#### **9.2.5 Engagements du Gouvernement**

Le Gouvernement apportera un soutien aux efforts des organismes des Nations Unies visant à collecter les fonds nécessaires pour répondre aux besoins de ce PNUAD. Il coopérera avec les organismes des Nations Unies dans le cadre des initiatives suivantes : encourager les donateurs Gouvernementaux potentiels à mettre à la disposition des organismes des Nations Unies les fonds nécessaires à la mise en œuvre des éléments non financés du programme ; avaliser les efforts des organismes des Nations Unies pour collecter les fonds nécessaires au programme auprès d'autres sources, notamment le secteur privé à l'échelle internationale et au Sénégal et permettre aux particuliers, entreprises et fondations de la République du Sénégal de contribuer] au financement de ce programme qui sera assorti d'exonérations fiscales en faveur du donateur, dans la mesure des contraintes légales en vigueur.

L'assistance en espèces pour les déplacements, salaires, honoraires et autres frais, est établie à des taux proportionnels à ceux appliqués dans le pays, et sans excéder les taux applicables au système des Nations Unies (comme indiqué dans les circulaires de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI)).

Le Gouvernement honorera ses engagements conformément aux dispositions des accords de coopération et d'assistance mentionnés au paragraphe I ci-dessus dans la section traitant du fondement de la relation].

Sans porter préjudice à ces accords, le Gouvernement doit appliquer les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (La « Convention générale ») ou la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées » aux biens, fonds et actifs des organismes ainsi qu'aux représentants officiels et consultants de ces derniers. Le Gouvernement accordera en outre aux organismes et à leurs représentants officiels ainsi qu'aux autres personnes assurant une prestation de services au nom des organismes, les privilèges, immunités et facilités figurant dans les accords de coopération et d'assistance entre les organismes et le Gouvernement. En outre, il est entendu que tous les Volontaires des Nations Unies soient assimilés à des représentants officiels des agences, et de ce fait, comme des ayants droit aux privilèges et immunités tel que spécifiés dans la « Convention générale » ou la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées ». Il incombera au Gouvernement de traiter les réclamations quelles qu'elles soient, susceptibles d'être intentées par des tiers à l'encontre de l'un des organismes et de ses représentants officiels, conseillers, agents ou autres personnes assurant une prestation de services au nom des organismes. Aucun des organismes ni quelconque de leurs représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services en leur nom, ne sera tenu pour responsable à l'égard de réclamations et obligations résultant d'opérations en vertu des accords de coopération et d'assistance, sauf en cas d'accord mutuel entre le Gouvernement et un organisme particulier sur le fait que lesdites réclamations et obligations découlent d'une faute lourde ou d'une négligence grave de cet organisme, ou de ses représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services.

[Si cela est exigé] : Sans préjudice du caractère général de ce qui précède, le Gouvernement garantira ou couvrira les organismes en matière de responsabilité civile prévue par la législation du pays, concernant les véhicules fournis par les organismes mais sous le contrôle du Gouvernement ou destinés à une utilisation par le Gouvernement.

(a) « Aucune disposition de cet Accord ne saurait être considéré comme une renonciation par les Nations Unies ou l'un de ses organismes ou organisations de l'un des privilèges ou immunités quelconques dont ils bénéficient ou leur acceptation de la compétence des tribunaux d'un pays relativement à des litiges résultant du présent Accord ».

Aucune disposition de ce document ou relative à ce dernier ne sera présumée être une renonciation, expresse ou tacite, à l'égard des privilèges et immunités des Nations Unies et de ses organes subsidiaires, y compris le Programme alimentaire mondial, que ce soit en vertu de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946, de la Convention sur les privilèges et immunités des organismes spécialisés du 21 novembre 1947, selon le cas, et aucune disposition de ce document ou d'un contrat institutionnel ou engagement quelconque ne sera interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure incompatible avec ces privilèges et immunités.

## Section 10. ANNEXES

### Annexe 1. Budget par agence par effet du PNUAD 2019 – 2023

	Total	Disponibles	A Mobiliser
<b>Effet 1 : D'ici 2023, les institutions en charge du pilotage de l'économie élaborent et mettent en œuvre des politiques sectorielles intégrées contribuant à la transformation structurelle de l'économie, à la réduction des inégalités et à la capture du dividende démographiques.</b>			
FAO	3 600 000	471 781	3 128 219
BIT	35 000	35 000	-
PNUD	5 913 338	1 535 690	4 377 648
ONUDI	3 000 000	1 000 000	2 000 000
ONUFEMMES	1 800 000	-	1 800 000
UNOPS	1 200 000	1 200 000	-
OIM	2 000 000	500 000	1 500 000
UNV	375 000	-	375 000
<b>Total Effet 1: Politique Économie</b>	<b>17 923 338</b>	<b>4 742 471</b>	<b>13 180 867</b>
<b>Effet 2 : D'ici 2023, les populations les plus vulnérables bénéficient des opportunités économiques pour l'amélioration de leur sécurité alimentaire et la création de richesse.</b>			
FAO	5 000 000	3 180 000	1 820 000
BIT	7 020 000	6 020 000	1 000 000
PAM	9 541 716	-	9 541 716
ONUFEMMES	6 076 774	76 774	6 000 000
FIDA	100 000 000	100 000 000	-
PNUD	23 652 552	6 730 655	16 921 897
ONUDI	4 500 000	3 500 000	1 000 000
UNESCO	300 000	-	300 000
UNCDF	10 000 000	4 500 000	5 500 000
OIM	20 800 000	5 200 000	15 600 000
UNV	375 000	-	375 000
<b>Total Effet 2: Emploi</b>	<b>187 266 042</b>	<b>129 207 429</b>	<b>58 058 613</b>
<b>Effet 3 : D'ici 2023, les communes vulnérables renforcent leur résilience face aux effets induits du changement climatique contribuent à la protection des écosystèmes.</b>			
FAO	6 300 000	2 793 966	3 506 034
BIT	400 000	400 000	-
PAM	15 541 716	10 000 000	5 541 716
ONUDI	4 500 000	3 500 000	1 000 000
ONUFEMMES	615 000	15 000	600 000
PNUD	66 688 510	16 246 260	50 442 250
UNESCO	320 000	-	320 000
FIDA	3 600 000	3 600 000	-
HCR	700 000	20 000	680 000
UNOPS	2 000 000	-	2 000 000
OIM	1 500 000	-	1 500 000
UNV	375 000	-	375 000

<b>Total Effet 3: Environnement</b>	<b>102 540 226</b>	<b>36 575 226</b>	<b>65 965 000</b>
<b>Effet 4 : D'ici 2023, les institutions en charge de l'éducation et de la formation mettent en œuvre des politiques efficaces permettant d'assurer l'accès aux plus vulnérables à une offre d'éducation et de formation de qualité.</b>			
HCDH	802 446	802 446	-
PAM	15 951 723	-	15 951 723
ONUDI	2 500 000	-	2 500 000
UNESCO	920 000	380 000	540 000
UNFPA	2 563 211	2 239 403	323 808
UNICEF	19 931 000	7 957 000	11 974 000
UNOPS	2 500 000	-	2 500 000
OIM	600 000	150 000	450 000
UNV	375 000	-	375 000
<b>Total Effet 4: Education</b>	<b>46 143 380</b>	<b>11 528 849</b>	<b>34 614 531</b>
<b>Effet 5 : D'ici 2023, les populations les plus vulnérables ont un meilleur accès à des services intégrés de santé, de nutrition, d'Eau, Hygiène et Assainissement de qualité.</b>			
FAO	2 700 000	1 915 334	784 666
OMS	18 474 073	3 694 814	14 779 259
ONUSIDA	750 000	500 000	250 000
PAM	12 536 957	-	12 536 957
ONUDC	3 000 000	1 000 000	2 000 000
ONU Femmes	540 000	90 000	450 000
UNFPA	30 833 904	28 644 187	2 189 717
UNICEF	26 029 000	11 472 000	14 557 000
UNOPS	2 400 000	-	2 400 000
OIM	800 000	200 000	600 000
UNV	375 000	-	375 000
<b>Total Effet 5: Santé</b>	<b>98 438 934</b>	<b>47 516 335</b>	<b>50 922 599</b>
<b>Effet 6 : D'ici 2023, les populations les plus vulnérables bénéficient d'une protection sociale améliorée et d'une protection contre les violences, pratiques néfastes et discriminatoires</b>			
FAO	1 800 000	-	1 800 000
HCR	750 000	150 000	600 000
BIT	3 030 000	30 000	3 000 000
ONUDC	3 000 000	1 500 000	1 500 000
PAM	14 262 030	-	14 262 030
UNESCO	380 000	180 000	200 000
ONU Femmes	989 332	160 722	828 610
UNFPA	8 029 379	6 361 604	1 667 775
UNICEF	18 167 000	10 686 000	7 481 000
OIM	5 600 000	1 550 000	4 050 000
UNV	375 000	-	375 000
<b>Total Effet 6 : Protection Sociale</b>	<b>56 382 741</b>	<b>20 618 326</b>	<b>35 764 415</b>
<b>Effet 7 : D'ici 2023, les institutions nationales et locales améliorent la qualité et l'équité dans l'offre des services publics en vue de la promotion de la paix, la sécurité et l'efficacité de la gouvernance</b>			

PNUD	6 850 000	1 850 000	5 000 000
ONUDI	1 500 000	-	1 500 000
UNICEF	10 773 000	6 727 000	4 046 000
HCDH	400 000	160 000	240 000
ONU Femmes	3 707 038	617 840	3 089 198
ONUDC	2 000 000	1 000 000	1 000 000
HCR	150 000	30 000	120 000
UNFPA	1 663 140	1 663 140	-
UNOPS	5 600 000	5 600 000	-
OIM	6 800 000	1 700 000	5 100 000
UNV	375 000	-	375 000
<b>Total Effet 7: Paix et Sécurité</b>	<b>39 818 178</b>	<b>19 347 979</b>	<b>20 470 198</b>
<b><i>Effet 8 : D'ici 2023, les groupes les plus vulnérables exercent pleinement leurs rôles, de contrôle citoyen dans les politiques publiques en vue de la promotion de la paix, la sécurité et l'efficacité de la gouvernance</i></b>			
PNUD	15 150 000	1 850 000	13 300 000
ONUDI	1 000 000	-	1 000 000
UNESCO	330 000	-	330 000
BIT	2 030 000	30 000	2 000 000
UNODC	400 000	200 000	200 000
HCDH	180 000	80 000	100 000
ONU Femmes	853 542	40 757	812 785
UNFPA	973 930	473 930	500 000
OIM	4 000 000	1 000 000	3 000 000
UNV	375 000	-	375 000
<b>Total Effet 8: Contrôle Citoyen</b>	<b>25 292 472</b>	<b>3 674 687</b>	<b>21 617 785</b>
<b>Ensemble PNUAD 2019-2023</b>	<b>573 805 311</b>	<b>273 211 303</b>	<b>300 594 008</b>